



BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

Taux de réussite en hausse

Les chiffres publiés dans la soirée du 22 juillet par le jury du baccalauréat général, session de juin 2026, renseignent que sur 99 821 candidats présents, 49 679 ont été déclarés admis. Soit un taux de réussite de 49,77% légèrement supérieur à celui de l'année passée 46,97%. Abel Yohan Ewani du lycée d'excellence d'Oyo est le meilleur élève de cet examen d'État avec une moyenne de 16,93. S'agissant du classement général par département, Congo-Oubangui arrive en tête avec 75,86%.

Page 16



49 679 candidats ont été déclarés admis au baccalauréat session de juin 2026/Adiac

RESSOURCES NATURELLES

Un inventaire forestier de pré-investissement



Rosalie Matondo supervisant les travaux de terrain./DR

À Mvouti, dans le département du Kouilou, la ministre de l'Économie forestière, Rosalie Matondo, a lancé les travaux d'inventaire forestier de pré-investissement dans neuf concessions forestières réintégré au domaine de l'État.

La campagne, qui couvrira plus d'un million d'hectares répartis dans cinq départements, vise à mieux connaître les ressources forestières avant leur éventuelle réattribution à des investisseurs respectueux des exigences environnementales.

Page 3

SANTÉ

Un Conseil national en gestation

Le gouvernement congolais a adopté le 22 juillet, en conseil des ministres, le projet portant création du Conseil national de la santé, en remplacement du conseil de la santé et du développement social dépourvu d'instance consultative stratégique. Le Conseil aura pour missions, entre autres, de promouvoir une approche participative et inclusive dans l'élaboration des politiques publiques de santé ; de renforcer la transparence et la redevabilité dans la gestion du système sanitaire.

Pages 4-5

CANDIDATURE DU CONGO À L'UAT

En attendant les résultats



La Conférence des plénipotentiaires se réunit aujourd'hui pour élire le secrétaire général de l'Union africaine des télécommunications. L'ingénieur Luc Missidimbazi, qui porte la candidature du Congo fait face aux concurrents venus d'Afrique du Sud, de Zambie, de Tunisie et du Cameroun devant les 52 États membres appelés à trancher.

Page 9

Éditorial

Tourner la page

Page 2

ÉDITORIAL

Tourner la page

Une série de réformes interviendra au ministère de la Fonction publique, du Travail et du Dialogue social. Annoncées le 23 juillet devant les partenaires sociaux par le chef de ce département, ces réformes portent sur la numérisation des services, la modernisation des conditions de travail, la lutte contre les déviances professionnelles.

La réorganisation des structures, la maîtrise des effectifs, l'évaluation annuelle des performances, la mise en œuvre d'un code d'éthique et déontologique des agents civils de l'Etat, la tenue des contrôles systématiques ainsi que d'autres mesures font partie de ces réformes.

L'objectif visé étant, entre autres, l'efficacité et l'efficience, le nettoyage du fichier des fonctionnaires. Les auteurs de comportements déviants feront face aux commissions de discipline. La perception du salaire mensuel sera assujettie à la présentation d'une attestation de présence au poste.

Quant aux horaires de travail, ils sont dorénavant fixés de 8heures à 15heures au lieu de 7heures à 14heures comme actuellement. Il est envisagé d'accélérer le traitement à la Fonction publique de dossiers d'intégration, de carrières administratives et de mise à la retraite des agents.

Les observateurs estiment que l'exécution de certaines de ces mesures permettra de redorer l'image de la Fonction publique souvent accusée à tort ou à raison de léthargie, de manque de diligence et d'extorquer de l'argent aux usagers. Gageons que les uns et les autres sauront prendre la mesure de tourner la page.

Les Dépêches de Brazzaville

RÉFORME DE L'ÉTAT

Cadres et agents à l'école de la performance

Un séminaire interne d'orientation réunit à Brazzaville les cadres de l'administration centrale autour des grands axes de la réforme de l'État. Ouverte le 23 juillet par le ministre de la Réforme de l'État et des Relations avec le Parlement, Luc Joseph Okio, la rencontre vise à renforcer leur appropriation des principaux référentiels stratégiques de l'État afin d'accélérer la mise en œuvre des réformes engagées en faveur d'une administration plus performante, moderne et orientée vers les résultats.

Pendant deux jours, les participants au séminaire suivront plusieurs communications consacrées aux missions du ministère, au bilan du précédent quinquennat, au Plan stratégique de la réforme de l'État 2025-2029, au programme d'action du gouvernement 2026-2031 lié au projet de société du président de la République, Denis Sassou Nguesso, aux relations entre le gouvernement et le Parlement, ainsi qu'aux thématiques liées à la culture de la performance et à la conduite du changement. Ils sont appelés à s'approprier ces principaux instruments de la gouvernance publique.

Placé sur le thème « Du bilan à l'action : consolider les acquis et accélérer la marche vers le développement », ce séminaire interne d'orientation offre, selon le ministre Luc Joseph Okio, l'occasion d'évaluer les réalisations du précédent quinquennat, d'en tirer les enseignements et de définir les priorités qui guideront l'action du ministère au cours des cinq prochaines années. Selon le ministre, l'accélération de la marche vers le développement constitue désormais le fil conducteur de l'action gouvernementale et doit orienter l'ensemble des réformes engagées.

Luc Joseph Okio a précisé que son département assume désormais deux missions complémentaires : conduire la réforme de l'État et renforcer les relations entre le gouvernement et le Parlement. La première vise à moderniser l'administration publique afin de la rendre plus efficace, plus transparente et davantage tournée vers la satisfaction des besoins des citoyens. La seconde en-



Le ministre s'adressant à ses collaborateurs/Adiac

tend améliorer le dialogue institutionnel entre l'exécutif et le Parlement, indispensable à la bonne conduite des politiques publiques. Le ministre a souligné que plusieurs avancées ont été enregistrées au cours du précédent mandat, à travers l'adoption de la loi n°04-2024 du 24 avril 2024 portant orientation de la réforme de l'État, l'élaboration du Plan stratégique de la réforme de l'État 2025-2029, la réalisation du diagnostic national des capacités en suivi-évaluation, ainsi que la mise en place du Répertoire interministériel des métiers, emplois et compétences.

À ces acquis s'ajoutent le renforcement des capacités des agents publics, la pro-

motion d'une culture de la performance et l'organisation de la première édition des Journées congolaises de l'évaluation, qui ont permis de consolider les pratiques de suivi et d'évaluation des politiques publiques. Pour le ministre, ces réalisations constituent une base solide, mais ne sauraient représenter une finalité. Le nouveau quinquennat devra être consacré à l'opérationnalisation effective du Plan stratégique de la réforme de l'État, à la poursuite du développement du Répertoire interministériel des métiers, au renforcement des mécanismes de suivi-évaluation ainsi qu'à l'accélération de la digitalisation de l'administration publique.

Fiacre Kombo

Les Dépêches de Brazzaville, Le Courrier de Kinshasa, Les Dépêches du Bassin du Congo sont des publications de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Directrice Générale p.i : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Christian Brice Elion, Rominique Nerplat Makaya
Service Société : Guillaume Ondzé (chef de service), Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Pascal Mongo-Slyhm, Roger Ngombé
Service Économie : Firmin Oyé (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Losselé
Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Fiacre Kombo, Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou
Dorly Emilia Gankama (cheffe de service)

ADIAC TV

Coordonnateur : Quentin Loubou
Responsable des programmes : Mildred Moukenga

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Chef d'agence : Victor Dosseh
Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat - Immeuble Les Palmiers.
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Nana Londole, Jules Tambwe Itagali.
Alain Diasso, Laurent Essolomwa, Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi, Nioni Masela, Martin Enyimo Lukombo, Blandine Kapinga, Jean Lesly Goga

SECRETARIAT DE REDACTION

Secrétaire général de rédaction : Gerry Gérard Mangondo
Chef de service : Clotilde Ibara
Arnaud Bienvenu Zodialo.

PAO – MAQUETTE

Chef de service PAO : Eudes Banzouzi
Chef de service Maquette : Cyriaque Brice Zoba
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Toussaint Edgard Ibara, Jeff Tamaff

INTERNATIONAL-BUREAU DE PARIS

Direction : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Dani Ndungidi

ADMINISTRATION - FINANCES

Directeur : Kiobi Chuldrón Abira
Assistant à la direction : Arcade Arnaud Bikondi
Chef de service RHC : Martial Mombongo
Chef de service Comptabilité : Wilfrid Meyal Itoua Ossinga
Mbossa Viny, Abira Tachie, Mongo Hurcilla

DIRECTION COMMERCIALE

Responsable commercial : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Djongbot
Olabouré, Marina Zodialho, Mibelle Okollo

Chef de service diffusion : Guylin Ngossima
Brice Tsébé, Irin Maouakani, Christian Nzoulani, Bob Sorel Moumbelé Ngono

COMMUNICATION ET EVENEMENTIEL

Direction : Guillaume Pigasse
Assistante : Presly Raëlle Mouanga Kibhat

LOGISTIQUE ET SECURITE

Direction : Gérard Ebami Sala
Adjoint à la direction : Elvy Bombete
Coordonnateur : Rachyd Badila
Adjoint: Jules César Olebi, Siméon Ntsayouolo, Jean Bruno Ndokagna

INFORMATIQUE ET NOUVEAUX MEDIAS

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Mbengué Okandze (chef de service), Myck Mienet Mehdi.

LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Responsable : Boris Ebaka
Médiatrice culturelle : Émilie Eyala
Assistant: Eustel Chrispain Stevy Oba
Caissière: Jessica Iloki
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville

MUSÉE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

Responsable : Maurin Jonathan Mobassi
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi, Brice Bakouma

CENTRE DE REFLEXION SUR L'INTEGRATION REGIONALE

Directeur : Emmanuel Mbengué

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo. Tél.: (+242) 06 895 06 64
Email : regie@lesdepechesdebrazzaville.fr

Président : Jean-Paul Pigasse

*Journal imprimé dans les presses de l'Imprimerie Nouvelle du Congo, 4 rue des Galois, ZI Mpila, Brazzaville, République du Congo. Tél : +242 05 200 6565, / Email: contact@inc-sa.com, site Internet www.inc-sa.com

INVENTAIRE FORESTIER

Un inventaire forestier de pré-investissement

La ministre de l'Économie forestière, Rosalie Matondo, a officiellement lancé, le 20 juillet à Mvouti, dans le département du Kouilou, les travaux d'inventaire forestier de pré-investissement dans neuf concessions forestières réintégréées au domaine de l'État. Cette campagne, qui couvrira plus d'un million d'hectares répartis dans cinq départements, vise à mieux connaître les ressources forestières avant leur éventuelle réattribution à des investisseurs respectueux des exigences environnementales.

L'opération qualifiée d'envergure par les autorités marque une nouvelle étape dans la politique de renforcement de la gouvernance forestière et de gestion durable des ressources forestières en République du Congo. Lors du lancement des activités, la directrice du Centre national d'inventaire et d'aménagement des ressources forestières et fauniques, Dre Carine Saturnine Lenga Milandou, a présenté les contours techniques de cette vaste campagne. Selon elle, l'objectif est de disposer d'une connaissance précise, actualisée et géoréférencée des ressources forestières présentes dans les concessions concernées afin de fournir à l'État des données scientifiques fiables pour orienter ses futures décisions.

L'inventaire concerne neuf concessions forestières réparties dans cinq départements du pays. Le Kouilou en compte cinq (Cayo, Doumanga, Nanga, Ntombo et Mbamba Sud), tandis que le Niari abrite la concession forestière de Mbamba Nord. Les autres sites concernés sont l'UFE Louamba dans la Bouen-

za, Kimandou dans la Lékoumou et l'UFA Abala dans la Nkényi. Au total, ces concessions couvrent une superficie estimée à 1 011 438 hectares, constituée d'une mosaïque d'écosystèmes comprenant des forêts denses, des forêts marécageuses, des forêts secondaires, des savanes et des mangroves.

Prévue pour une durée de près de cinq mois, a indiqué la Dre Carine Saturnine Lenga Milandou, l'opération mobilisera seize équipes mixtes de terrain. Huit équipes seront chargées du layonnage et huit autres du comptage des arbres. Elles regrouperont des ingénieurs forestiers, des botanistes, des géomaticiens, des techniciens forestiers, des agents de collecte ainsi que du personnel recruté localement dans les villages concernés. Les équipes de layonnage utiliseront un équipement spécialisé comprenant GPS, boussoles, clisimètres, compas forestiers, rubans diamétriques et autres outils de mesure nécessaires à la collecte de données.

Pour le gouvernement, cette étude de terrain traduit la volon-



La collecte des données sur chaque espèce/DR

té de l'État de mieux évaluer le patrimoine forestier national. « Une gestion durable ne peut reposer que sur une connaissance précise des ressources disponibles. Les données qui seront collectées permettront à l'État de disposer d'informations scientifiques fiables pour orienter ses décisions futures et préparer, dans les meilleures conditions, la réattribution de ces concessions à des opérateurs répondant pleinement aux exigences techniques, économiques, so-

ciales et environnementales », a déclaré Rosalie Matondo. Elle a rappelé que les concessions concernées avaient été réintégréées au domaine forestier de l'État à la suite du non-respect des engagements contractuels et des dispositions légales par leurs anciens attributaires. Le retour de ces concessions dans le patrimoine de l'État ouvre désormais la voie, estime-t-on, à une nouvelle gouvernance fondée sur la transparence, la responsabilité et la valorisation durable des res-

sources forestières qui couvrent 69 % du territoire national, soit 23 millions d'hectares. D'après la ministre, cette démarche envoie également un signal fort aux investisseurs. Si la République du Congo demeure ouverte aux investissements dans le secteur forestier, les investisseurs devront impérativement respecter les lois nationales, les obligations contractuelles, la protection de l'environnement ainsi que les droits des communautés locales et des populations autochtones.

Fiacre Kombo

MISSION CATHOLIQUE

La paroisse Saint-Jean-Marie Vianney d'Ewo célèbre ses 70 ans

Créée en 1956, la paroisse Saint-Jean-Marie Vianney d'Ewo a célébré, le 19 juillet, ses 70 ans d'évangélisation. Le jubilé fêté en grande pompe sous l'égide de Mgr Gélase Armel Kema, archevêque métropolitain du diocèse d'Owando, a connu la participation des cadres et responsables politico-administratifs de la Cuvette-Ouest et d'une foule de fidèles en liesse.

Une grande messe jubilaire d'action de grâce a été dite, dans une ferveur chrétienne exceptionnelle et une ambiance bon enfant, sous le parrainage du Garde des sceaux, ministre de la Justice, des Droits humains et de la Promotion des peuples autochtones, Aimé Ange Wilfrid Bininga, fils de la localité.

La cérémonie a été marquée par des prières intenses, couplées à une grande campagne d'évangélisation qui a réuni des centaines de fidèles. Le jubilé a permis l'ordination sacerdotale de quatre abbés et la consécration de quatre diacres, appelés à renforcer l'action de l'église et poursuivre la mission d'évangélisation et de formation spirituelle à travers la ville.

Président du comité d'or-



Le ministre Aimé Ange Wilfrid Bininga et Mgr Gélase Armel Kema lors de la messe/Adiac

Aimé Ange Wilfrid Bininga a salué l'œuvre d'évangélisation et de la foi menée

70 ans. « Merci à son excellence monsieur le président de la République,

qui par sa bonté agissante, a offert à la population d'Ewo cette somptueuse

chapelle qui sera inaugurée dans les tout prochains jours. Merci à l'Eglise catholique, notre mère, pour les écoles, la bibliothèque où nos enfants ont appris à lire, pour les dispensaires qui ont soigné nos parents malades. Grand merci aussi pour ce partenariat permanent entre la foi et la République. Je suis débordé de bonheur de voir cette église prospérer », a-t-il indiqué.

Soixante-dix ans après sa création, la paroisse Saint-Jean-Marie Vianney d'Ewo confirme, à travers cette célébration, son rôle de pilier de la foi catholique dans le diocèse d'Owando et renouvelle son engagement au service de l'Eglise et du bien-être social.

Firmin Oyé

Compte rendu du Conseil des ministres du mercredi 22 juillet 2026

Le Conseil des ministres s’est réuni le mercredi 22 juillet 2026 au Palais du peuple, sous la très haute autorité de son Excellence, M. Denis Sassou N’Guesso, président de la République, chef de l’Etat.

Cinq affaires étaient inscrites à son ordre du jour, à savoir :

- Un projet de décret, au titre du ministère de la Santé et de la Population ;
- Un projet de décret, au titre du ministère de l’Economie forestière ;
- Un projet de décret au titre du ministère des Hydrocarbures ;
- Un projet de décret au titre des ministères de l’Enseignement supérieur, de l’Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l’Alphabétisation, de l’Enseignement technique et professionnel ;
- Un projet de décret au titre du ministère de l’Enseignement supérieur ;
- Une communication au titre du ministère de l’Agriculture et de l’Élevage.

I/- Ministère de la Santé et de la Population

Invité par le président de la République à prendre la parole, M. Jean Rosaire Ibara, ministre de la Santé et de la Population, a soumis à l’examen des membres du Conseil des ministres le projet de décret portant création du Conseil national de la santé.

Créé par décret n° 84/290 du 26 mars 1984, le Conseil national de la santé et du développement social s’inscrivait dans un contexte particulier.

Aujourd’hui, son cadre juridique ne répond plus aux exigences d’une gouvernance adaptée aux réalités actuelles du secteur de la santé. Sa révision s’impose dès lors comme une nécessité juridique, institutionnelle et fonctionnelle. Le présent projet de décret vise à refonder le Conseil national de santé, en le dotant d’un statut d’instance consultative stratégique, rassemblant l’ensemble des parties prenantes du secteur :

- représentants de l’Etat ;
- professionnels de santé des secteurs public et privé ;
- partenaires techniques et financiers,
- ainsi que les membres de la société civile.

Le Conseil national de santé aura pour mission principale de formuler des avis, recommandations et propositions sur les grandes orientations en matière de politique sanitaire. Il s’inscrira dans une dynamique de concertation, d’inclusion et de renforcement de la gouvernance du système de santé. Plus spécifiquement, les objectifs assignés au Conseil national de la santé, dans cette nouvelle approche, sont :

- promouvoir une approche participative et inclusive dans l’élaboration des politiques publiques de santé ;
- renforcer la transparence et la redevabilité dans la gestion du système de santé ;
- assurer une meilleure cohérence entre les différents niveaux de décision et d’action dans le domaine sanitaire ;
- contribuer à l’évaluation des politiques, programmes et stratégies de santé.

La mise en place de cette institution rénovée permettra de doter le secteur de la santé d’un espace de dialogue institutionnalisé, capable d’accompagner les réformes et de garantir une meilleure efficacité des politiques publiques de santé au service du bien-être de la population.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret portant création du Conseil national de la santé.

II/- Ministère de l’Economie forestière

Invitée par le président de la République à prendre la parole, Mme Rosalie Matondo, ministre de l’Economie forestière, a présenté le projet de décret portant approbation des statuts du Centre national d’inven-

taire et d’aménagement des ressources forestières et fauniques. Aux termes de l’article 92 de la loi n°33-2020 du 8 juillet 2020 portant code forestier, la réalisation des travaux d’inventaire des ressources forestières et fauniques ainsi que des travaux d’aménagement des forêts incombe à une structure relevant de l’administration forestière. En application de cette disposition, il a été créé par la loi n° 26-2023 du 15 septembre 2023 un établissement public à caractère administratif doté de la personnalité morale et de l’autonomie financière, dénommé « Centre national d’inventaire et d’aménagement des ressources forestières et fauniques ».

Cet établissement a pour missions, entre autres, de :
- élaborer et réaliser, de concert avec les autres administrations concernées, les programmes nationaux d’inventaire et d’aménagement des ressources forestières, fauniques et de biodiversité ;
- traiter, conserver et actualiser les données des inventaires sur la forêt, la faune et les aires protégées ;

- élaborer et actualiser, de concert avec les autres administrations concernées, la cartographie forestière nationale sous toutes ses formes puis élaborer les plans d’aménagement du domaine forestier national. Conformément à l’article 7 de la loi n° 26-2023 du 15 septembre précitée, les attributions, l’organisation et le fonctionnement des organes d’administration et de gestion du Centre national d’inventaire et d’aménagement des ressources forestières et fauniques sont fixés par des statuts approuvés par décret en Conseil des ministres. C’est à ce titre qu’ont été élaborés les présents statuts, en conformité avec les dispositions de la loi n° 45-2024 du 17 décembre 2024 portant régime général des établissements publics.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret portant approbation des statuts du Centre national d’inventaire et d’aménagement des ressources forestières et fauniques.

III/- Ministère des Hydrocarbures

Invité par le président de la République à prendre la parole, M. Stev Simplicie Onanga, ministre des Hydrocarbures, a soumis à l’examen du Conseil des ministres le projet de décret portant prorogation du permis d’exploitation d’hydrocarbures liquides et gazeux, dit permis « M’Boundi ».

Situé dans la partie on shore du bassin côtier, à 50 km du département de Pointe-Noire, le permis d’exploitation M’Boundi, issu de l’ancien permis de recherche Kouilou, a été attribué à la société Zetah Maurel & Prom par décret n° 2002-248 du 15 juillet 2002, pour une durée initiale de dix ans, avec possibilité de prorogation pour une période de cinq ans, sur une superficie égale à 145,5 km².

Par décret n° 2003-257 du 23 octobre 2003, le permis d’exploitation M’Boundi a été transféré à la société Zetah Kouilou Limited pour une durée de validité de quinze ans. Par décret n° 2005-638 du 30 novembre 2005, la durée de validité dudit permis a été rallongée de quinze à vingt ans, assortie d’une option de prorogation pour une durée de cinq ans.

Ainsi, avant la cession du permis à la société KEP, le contracteur de M’Boundi se présentait ainsi qu’il suit :

- ENICongo (Opérateur) : 46%
- Burren (Associé) : 36%
- SNPC : 17%
- Zetah Kouilou (Titulaire) : 1%.

Le 27 juin 2005, les parties ont conclu un accord de cession au terme duquel la SNPC détient désormais 10% des droits et obligations dans le permis de Kouilou et 8,9% de droits et obligations dans le champ de M’Boundi. Un avenant au contrat de partage de production a été signé

le 18 octobre 2005. Le 29 mai 2007, une acquisition de la totalité des actifs de Maurel & Prom a été faite par Eni Congo. Le décret n° 2008-933 du 31 octobre 2008 portant modification du décret n° 2002-248 du 15 juillet 2002 attribuée à la société Zetah Kouilou Limited un permis d'exploitation dit M'Boundi.

Ce décret maintient la durée de validité du permis d'exploitation à vingt ans et mentionne la composition du contracteur du permis M'Boundi jusqu'en 2017 par les sociétés Eni Congo, Burren Energy Congo Limited, Tullow Oil, SNPC, Courrat Assets Incorporated et Zetah Kouilou Limited.

Ainsi, un accord de sortie de la société Tullow Congo Limited du permis d'exploitation M'Boundi a été signé le 26 octobre 2017. Le permis d'exploitation M'Boundi, initialement opéré par Eni Congo, est arrivé à échéance le 14 juillet 2022. En date du 16 octobre 2021, la société Eni Congo a sollicité une prorogation du permis M'Boundi.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret portant prorogation du permis d'exploitation d'hydrocarbures liquides et gazeux, dit « M'Boundi ».

IV/- Ministères de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'Alphabétisation et de l'Enseignement technique et professionnel

Le projet de décret portant création des classes préparatoires aux grandes écoles a été soumis à l'examen du Conseil des ministres par les ministères de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'Alphabétisation et de l'Enseignement technique et professionnel.

Invitée par le président de la République à prendre la parole, Mme Delphine Edith Emmanuel Adouki, ministre de l'Enseignement supérieur, a présenté ce projet de décret au Conseil des ministres.

La création des lycées d'excellence de Mbounda, par décret n° 2011-638 du 21 octobre 2011, et d'Oyo, par décret n° 2019-442 du 30 décembre 2019, est le résultat de la volonté politique de son excellence M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat, de former un personnel de qualité pour la République du Congo.

En dépit du fait que le fonctionnement de ces lycées d'excellence soit effectif, il a été constaté qu'après leur admission au baccalauréat, certains élèves n'ont pas la possibilité de poursuivre leurs études. C'est dans le but d'offrir une opportunité d'études supérieures à ces élèves, ainsi qu'aux meilleurs bacheliers congolais, qu'il est préconisé la création des classes préparatoires aux grandes écoles dans les lycées d'excellence, lycées et instituts techniques ou dans les institutions d'enseignement supérieur.

Le projet de création des classes préparatoires aux grandes écoles répond à l'exigence d'une offre de formation diversifiée et de qualité dans l'enseignement supérieur. Les formations se feront sur deux ans et porteront sur les matières suivantes : français, mathématiques, anglais, philosophie, sciences de la vie et de la terre, informatique, physique et chimie, intégrant les exigences liées au développement durable.

Après examen et discussion, le Conseil des Ministres a adopté le projet de décret portant création des classes préparatoires aux grandes écoles.

V/- Ministère de l'Enseignement supérieur

Invitée de nouveau à prendre la parole par le président de la République, Mme Delphine Edith Emmanuel Adouki, ministre de l'Enseignement supérieur, a soumis à l'examen du Conseil des ministres le projet de décret portant approbation des statuts du Centre multiservices de valorisation des bioressources.

Le Centre multiservices de valorisation des bioressources est, conformément à l'article 5 de la loi n°11-2025 du 28 mai 2025 portant création du Centre multiservices de valorisation des bioressources, un pôle de recherche et d'innovation au service de la transformation agroalimentaire.

Aux termes de l'article 8 de ladite loi, les attributions, l'organisation

et le fonctionnement des organes d'administration et de gestion du centre sont fixés par des statuts approuvés par décret en Conseil des ministres. Le Centre multiservices de valorisation des bioressources est administré par un comité de direction et géré par une direction générale. Le comité de direction comprend seize membres choisis en adéquation avec le caractère transversal des domaines de compétence du Centre.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret portant approbation des statuts du Centre multiservices de valorisation des bioressources.

Communication

Invité par le président de la République à prendre la parole, M. Valentin Ngobo, ministre de l'Agriculture et de l'Élevage, a présenté une communication relative à l'organisation de la deuxième édition de la Grande foire agricole du Congo, en sigle Gfac, qui se tiendra du 5 au 20 août 2026 au Parc des expositions de Bambou-Mingali, dans le département du Djoué-Léfini.

Le ministre a indiqué que, pendant seize jours, la Gfac 2026 sera la vitrine du génie productif congolais. Organisée autour de seize pavillons et de cinq pôles thématiques, elle réunira environ six cent cinquante exposants venus de l'ensemble du territoire national. Le pavillon des terroirs, cœur battant de la foire, accueillera près de trois cents producteurs issus des quinze départements, qui présenteront des produits agricoles, d'élevage et de transformation locale. Chaque département disposera en plus d'une journée dédiée, dans une ambiance festive mettant à l'honneur les produits des terroirs, les savoir-faire et les cultures du pays.

Il a souligné que la Gfac 2026 ne sera pas seulement une fête, mais un véritable instrument de politique publique au service de la souveraineté alimentaire. Chaque matinée sera consacrée à des débats de haut niveau sur les questions décisives de l'agriculture nationale : la réduction de la dépendance alimentaire, la relance des produits de rente :

- le cacao,
- le café,
- l'arachide
- le financement des entreprises agricoles,
- la mécanisation,
- l'emploi des jeunes
- et la valorisation du « Made in Congo » auprès des consommateurs.

Le ministre a particulièrement attiré l'attention du Conseil sur l'Académie de l'entrepreneuriat agricole, conçue avec le Projet agriculture jeune et entrepreneuriat, en abrégé le Paje.

Destinée aux jeunes de dix-huit à quarante ans, dans les secteurs de la production végétale, de l'élevage et de la pisciculture, cette académie offrira quatorze jours de formation intensive à l'entrepreneuriat agricole, adossée aux outils de la FAO.

Il a enfin précisé qu'un dispositif de vingt-cinq lignes de navettes desservira le site pendant toute la durée de l'événement, afin de faciliter la participation du plus grand nombre.

Au terme de cette communication, le gouvernement invite les producteurs, les entrepreneurs, les partenaires techniques et financiers, la presse et l'ensemble des Congolaises et des Congolais à prendre massivement part à ce grand rendez-vous.

Commencée à 10h00, la réunion du Conseil des ministres a pris fin à 12h15 minutes.

Fait à Brazzaville, le 22 juillet 2026
Pour le ministre de la Communication et des Médias,
Porte-parole du gouvernement, en mission,
Le Garde des sceaux, ministre de la Justice, des Droits humains et de la promotion des peuples autochtones,

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Les nouveaux étudiants invités à choisir des filières porteuses

La ministre de l'Enseignement supérieur, Delphine Edith Emmanuel, a ouvert, le 21 juillet à Brazzaville, la deuxième édition du Salon de l'information et de l'orientation des bacheliers et des étudiants. L'objectif est de réduire l'échec universitaire en outillant les jeunes sur les choix de formation adaptés à leurs talents et aux réalités du marché de l'emploi.

L'édition a été placée sur le thème de la « Consultation et de l'expérience » et fait suite au succès de l'année dernière. Elle s'est inscrite dans la continuité des efforts du gouvernement pour renforcer l'adéquation entre la formation et l'emploi et a réuni les acteurs majeurs de l'enseignement supérieur, du monde professionnel et de la coopération internationale. Dans son allocution, le directeur général de l'Enseignement supérieur, Nicaise Léandre Mesmin Ghimbi, a insisté sur la nécessité pour les bacheliers et étudiants de s'adapter à un monde en pleine mutation. « Les progrès technologiques, notamment l'intelligence artificielle, transforment profondément le monde du travail. De nombreux métiers disparaissent, tandis que d'autres émergent. Dans ce contexte, l'orientation devient un facteur déterminant de réussite », a-t-il déclaré, ap-

pelant les jeunes à faire des choix éclairés en fonction de leurs talents et des réalités du marché. Il a également évoqué les résultats du récent salon de recrutement organisé avec les entreprises chinoises, qui a mis en lumière les besoins croissants dans des secteurs porteurs tels que les mines, les télécommunications, les infrastructures, la banque, l'environnement et les nouvelles technologies. La ministre de l'Enseignement supérieur, Delphine Edith Emmanuel, pour sa part, a rappelé que l'orientation est une mission prioritaire de son département. « Un étudiant mal orienté est un étudiant exposé à l'échec ou à une solidarité chaotique », a-t-elle averti. Elle a souligné que ce salon vise à outiller les jeunes pour faire face aux défis académiques et professionnels à venir.



Delphine Edith Emmanuel dans un stand universitaire./Adiac

« Un étudiant mal orienté est un étudiant exposé à l'échec ou à une solidarité chaotique »

Cette année, le salon s'est distingué par une organisation en deux modules distincts. Le premier, le module international, a permis aux ambassadeurs, aux représentants des agences du système des Nations unies ainsi qu'aux partenaires techniques et financiers de présenter les offres de formation et les bourses disponibles dans leurs pays respectifs. Le second module, national, a réuni les représentants des ministères sectoriels, des établissements privés et publics, ainsi que des acteurs du monde socio-économique. Le salon se poursuit jusqu'au 26 juillet avec la visite de trente-huit stands où les établissements publics et privés présentent leurs offres de formation. Des panels et des échanges sont programmés pour guider les jeunes dans leurs choix d'avenir.

Jean Pascal Mongo-Slyhm

ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

1192 établissements privés en attente d'agrément

La commission d'agrément des établissements privés de l'enseignement général, en sa cinquième session ordinaire ouverte le 22 juillet à Brazzaville, va statuer sur 1192 dossiers.

« Je vous invite à examiner les dossiers avec la plus grande objectivité », a indiqué le ministre de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'Alphabétisation, Jean Luc Mouthou, en ouvrant les travaux de la cinquième session de la commission d'agrément des établissements privés d'enseignement général. Parmi les 1192 dossiers qui seront scrutés lors de cette session, 783 concernent l'agrément provisoire et 409 l'agrément définitif, a expliqué Christian Ngouari Mabiala, directeur d'agrément des établissements privés d'enseignement général. « La tenue régulière des sessions d'agrément permet de mettre un terme à l'anarchie qui règne dans le sous-secteur », a-t-il souligné. Le ministre Jean Luc Mouthou a reconnu, dans son mot d'ouverture des travaux, que l'enseignement privé constitue aujourd'hui un partenaire essentiel de l'État dans l'accomplissement du service public de l'éducation. Son essor, a-t-il poursuivi, contribue à répondre à une demande scolaire crois-



Les participants à la commission d'agrément en compagnie du ministre./Adiac

sante et participe utilement à l'élargissement de l'offre éducative. « Ce secteur absorbe une part très importante des apprenants. Les dernières

statistiques renseignent que 41% des élèves fréquentent le secteur privé de l'enseignement général contre 59% au public. De ce fait, une atten-

tion toute particulière doit être accordée à ce pont de notre système », a-t-il déclaré. La contribution du secteur privé de l'enseignement général ne

« Ce secteur absorbe une part très importante des apprenants. Les derrières statistiques renseignent que 41% des élèves fréquentent le secteur privé de l'enseignement général contre 59% au public. De ce fait, une attention toute particulière doit être accordée à ce pont de notre système »

peut être réellement bénéfique que si elle s'exerce dans le strict respect des lois et règlements de la République, selon le ministre. Il a rappelé, par ailleurs, que la liberté d'entreprendre dans le domaine de l'enseignement s'accompagne nécessairement d'obligations relatives à la qualité des enseignements, à la qualification des personnels, à la sécurité des élèves, à la conformité des infrastructures et au respect des programmes officiels. « C'est tout le sens à donner aux travaux qui s'ouvrent aujourd'hui. La commission d'agrément constitue un instrument majeur de régulation. Votre responsabilité est particulièrement importante car vos décisions engagent l'avenir des milliers d'élèves et participent à la crédibilité de l'enseignement de notre système éducatif », a-t-il conclu, en soulignant que seuls les établissements répondant aux normes légales, pédagogiques et administratives obtiennent l'autorisation d'exercer.

Rominique Makaya

DROITS DE L'HOMME

L'Asadho réclame justice pour le lieutenant-colonel Birotsho Nzanu Kossi

L'Association africaine de défense des droits de l'homme (Asadho), au cours d'une conférence de presse tenue le 22 juillet, à Kinshasa, a rendu public son communiqué diffusé deux jours bien avant, dans lequel elle a dénoncé la violation de la Constitution par la Cour militaire opérationnelle du Nord-Kivu qui a condamné le lieutenant-colonel Birotsho Nzanu Kossi.

«L'Asadho est vivement préoccupée par le déni de justice dont le lieutenant-colonel Birotsho Nzanu Kossi est victime de la part de la Justice militaire», a indiqué cette organisation dans un communiqué lu par son président, Me Jean-Claude Katende. Selon l'Asadho, une Cour militaire opérationnelle est implantée depuis 2008 au Nord-Kivu, mais rend plusieurs arrêts en violation de la Constitution. Elle a également fait savoir que durant son existence, cette juridiction a siégé en violation totale de la Constitution de la République démocratique du Congo (RDC). «Elle a fait beaucoup de victimes à travers les différentes prisons du pays, à part les prisonniers qui étaient à Munzenze et à Bukavu, qui se sont évadés lors de l'arrivée des troupes terroristes de l'AFC/M23», ont indiqué Me Katende et Me Peter Ngomo, avec qui il a animé la conférence de presse. Citant parmi les victimes de ce déni de justice le lieutenant-colonel Birotsho Nzanu Kossi, l'Asadho a rappelé que les arrêts rendus par la Cour militaire opérationnelle ne sont susceptibles d'aucun recours. Elle a indiqué que cette disposition



Le lieutenant-colonel Birotsho et son avocat/Tiers

est contraire à la Constitution et prive les personnes condamnées du droit au recours.

L'Asadho a affirmé qu'en aucun cas, et même lorsque l'état de siège ou l'état d'urgence aura été proclamé conformément aux articles 85 et 86 de la Constitution, il ne peut être dérogé aux droits et principes fondamen-

taux énumérés ci-après le droit de recours. «Cependant, le droit d'appel ne peut être suspendu en temps de guerre ou lorsque l'état de siège ou d'urgence est proclamé par le président de la République», a rappelé l'Asadho, citant la Constitution de la République. «Le premier juge n'ayant pas fait son travail de

façon satisfaisante, cette injustice grave doit être réparée et cet officier supérieur de l'armée doit bénéficier de la possibilité de se présenter devant un autre juge, comme le stipule la Constitution, ou de bénéficier carrément d'une libération», ont insisté Me Jean-Claude Katende et Me Peter Ngomo. Ils

ont également relevé la possibilité de la destruction des archives de cette juridiction d'exception ayant siégé dans les parties du pays sous occupation actuellement et qui a été dissoute parce que non conforme à la Constitution de la République.

Les deux juristes ont regretté que le lieutenant-colonel Birotsho ait passé douze ans de sa vie sous les verrous à la suite d'un déni de justice, indiquant que «tout acte déclaré non conforme à la Constitution est nul de plein droit», appelant le président de la République à s'assurer que la justice militaire respecte la Constitution en ce qui concerne le droit de recours pour toute personne condamnée au premier degré. Ils demandent au ministre de la Justice de porter la situation de toutes les personnes condamnées et privées du droit de recours par la Cour militaire opérationnelle au Conseil des ministres pour une décision gouvernementale en faveur des victimes, et d'instruire l'auditeur général des Forces armées de la RDC pour que les actes de cette Cour, contraires à la Constitution et aux lois, soient annulés.

Lucien Dianzenza

L'ONU interpellée sur la situation du président Man-Hee Lee

Au cours d'une rencontre sur les droits de l'homme et la justice judiciaire tenue récemment à l'hôtel Ngong Hills, Nairobi, une coalition de dirigeants religieux et d'universitaires Kényans issus de diverses traditions religieuses et milieux académiques a interpellé l'Organisation des Nations unies (ONU) au sujet de la détention du président Man-Hee Lee, un défenseur de la paix âgé de 95 ans.

Dans une déclaration rendue publique récemment, la coalition de dirigeants religieux et d'universitaires Kényans demande aux Nations unies de réexaminer la détention du président Man-Hee Lee, 95 ans, de l'Eglise de Jésus Shincheonji, en invoquant des préoccupations humanitaires, l'importance de la liberté religieuse et d'une procédure régulière.

Après la présentation de la déclaration, les initiateurs l'ont conjointement approuvée, réaffirmant leur engagement commun à protéger la dignité humaine au-delà des différences de nationalité, de religion, de doctrine ou de croyance. Tout en

respectant la souveraineté judiciaire de la République de Corée, les dirigeants religieux et universitaires ont souligné que l'Etat de droit doit toujours s'exercer avec équité, proportionnalité, non-discrimination et respect des droits humains fondamentaux.

Le président Lee, qui est également le fondateur de HWPL, une organisation non gouvernementale internationale de paix engagée dans l'éducation à la paix, le dialogue interreligieux et les initiatives de droit international, a été placé en détention le 24 juin 2026 et inculpé pour des chefs d'accusation politiques non vio-

lents. Les initiateurs de la pétition ont noté que «son âge extrêmement avancé, ses problèmes de santé signalés et sa position de dirigeant d'une communauté religieuse soulèvent de graves préoccupations humanitaires et en matière des droits de l'homme».

Un appel à l'intervention de l'ONU

Plutôt que de remettre en question la souveraineté judiciaire de la République de Corée, les dirigeants religieux et universitaires ont appelé à un examen humanitaire de la détention du président Lee, à un procès équitable, au respect

de la liberté religieuse et à des procédures judiciaires exemptes de préjugés ou de discrimination.

Cette déclaration conjointe s'inscrit dans le cadre d'une pétition officielle plus large soumise au Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire et au Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme. La pétition exhorte les organes de l'ONU à lancer un appel urgent au gouvernement sud-coréen pour qu'il réexamine la détention du président Lee pour des motifs humanitaires et juridiques.

Lors de l'événement, le porte-parole de la coalition a

souligné que leur déclaration n'est pas une ingérence dans la souveraineté judiciaire de la Corée du Sud, mais une expression commune de préoccupation fondée sur la justice, la compassion et la responsabilité académique. Les dirigeants religieux et universitaires ont conclu en exprimant l'espoir que la République de Corée, reconnue depuis longtemps comme un Etat démocratique régi par l'Etat de droit, traitera cette affaire d'une manière qui reflète la maturité d'une société qui protège les droits de l'homme, respecte la liberté religieuse et fait respecter la justice sans préjugé.

Guillaume Ondze

COOPÉRATION CONGO-BELGIQUE

Emmanuelle Plissart De Foy salue plusieurs avancées

A l’occasion de la célébration de la fête nationale de son pays, le 21 juillet à Brazzaville, l’ambassadrice du Royaume de Belgique au Congo, Emmanuelle Plissart De Foy, a souligné des avancées de la coopération entre les deux pays dans divers domaines.

« Les relations entre la Belgique et la République du Congo reposent sur une confiance réciproque et sur une ambition commune : construire ensemble un partenariat toujours plus dynamique, plus équilibré et résolument tourné vers l’avenir. L’année 2026 constitue également une étape importante pour la République du Congo, marquée par la campagne électorale, les élections et l’investiture du président de la République », a déclaré la diplomate belge, en présence de la ministre des Petites et moyennes entreprises (PME) et de l’Artisanat, Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa, représentant le gouvernement, des diplomates accrédités au Congo, et de plusieurs autres invités de marque.

Dans le cadre de la coopération entre les deux pays, Emmanuelle Plissart De Foy a souligné plusieurs avancées : la tenue en mai dernier des consultations politiques, la poursuite de l’engagement en faveur du Fonds d’impulsion, de garantie et d’accompagnement des petites et moyennes entreprises et de la politique des PME, ainsi que l’ouver-

ture de nouvelles perspectives de coopération dans le domaine de l’innovation, à la suite de la pose de la première pierre de l’UNI-POD.

Notons que la pose de la première pierre de l’UNI-POD a marqué le début d’un nouveau chapitre pour l’innovation et l’entrepreneuriat au Congo. Cette initiative, soutenue par le Programme des Nations unies pour le développement, vise à créer un espace de collaboration et d’accompagnement pour les jeunes innovateurs, chercheurs, étudiants, startups et entrepreneurs congolais.

En outre, l’ambassadrice du Royaume de Belgique a fait savoir que d’autres perspectives s’ouvrent également dans les domaines portuaire, maritime et fluvial, les jumelages entre les villes belges et congolaises, les industries culturelles et créatives, notamment la mode, la bande dessinée, les métiers de la télévision, etc.

Elle a saisi cette opportunité pour annoncer sa visite de travail imminente dans la capitale économique, où elle aura des entretiens avec la Chambre de commerce de la ville, des visites au Port au-



Emmanuelle Plissart De Foy délivrant son message / Adiac

tonome et à la Zone économique spéciale de Loango.

« Il va de soi que les projets portés par nos collègues de l’Union européenne bénéficient de tout notre soutien. Ils concernent notamment la gouvernance économique, la transition vers une économie verte, diversifiée et numérique, la gestion durable des

ressources naturelles, la préservation de l’environnement ainsi que la démocratie, les droits humains et la gouvernance participative », a indiqué la diplomate.

« En célébrant aujourd’hui la fête nationale du Royaume de Belgique, nous célébrons également l’amitié, la coopération et l’espérance d’un avenir que

nous continuerons à construire ensemble, dans le respect de nos valeurs communes. Sans être passive, l’ambassade de Belgique souhaite précisément être une présence agissante, engagée au service du dialogue, de la coopération et de l’amitié entre nos deux pays », a assuré Emmanuelle Plissart De Foy.

Parlant de l’indépendance de son pays, l’ambassadrice a dit: « la Belgique est née en 1830 (d’un opéat...). Notre Etat indépendant s’est fondé sur les valeurs de liberté, de démocratie, de respect de l’Etat de droit et de solidarité. Aujourd’hui plus que jamais, ces valeurs demeurent au cœur de notre engagement, tant sur le plan national qu’international ».

Dans un contexte mondial marqué par les conflits, le changement climatique, les pressions économiques, les transformations numériques et les inégalités, la diplomate belge a précisé que son pays « reste convaincu que le dialogue, le multilatéralisme et la coopération internationale constituent les meilleures réponses pour bâtir un avenir plus sûr, plus juste et plus stable ».

Yvette Reine Boro Nzaba

SOUTENANCE

Juste Désiré Mondelé décroche un doctorat en administration des affaires

Le ministre de l’Assainissement urbain, du Développement local et de l’Entretien routier, Juste Désiré Mondelé (JDM), vient d’intégrer le cercle fermé des docteurs en administration des affaires, grâce à sa thèse de doctorat soutenue brillamment le 17 juillet en France sur le thème : « De la structuration à l’inclusion : proposition d’un modèle de gouvernance locale performante pour la République du Congo, intégrant les approches Graduation et GALS ».

Pour arriver à ce couronnement, le désormais Dr JDM a mené, trois années durant, les travaux de recherche sous la direction du Pr Mohamed Kerrou, directeur de la recherche du Centre de Valorisation Professionnelle de Tunis. Dans un document de plus de 300 pages, soutenu publiquement dans l’amphithéâtre de IRFAS 5 de la ville d’Evry-Courcouronnes, l’impétrant a fait preuve d’une maturité intellectuelle en proposant un modèle innovant de gouvernance locale destiné à renforcer l’inclusion sociale, la participation citoyenne et le développement durable en République du Congo.

En effet, le ministre de l’Assainissement urbain, du Développement local et de l’Entretien routier, ancien ministre délégué en charge de la Décentralisation et du Développement local a placé, au cœur de sa recherche, l’interrogation fondamentale de savoir pourquoi les politiques de

décentralisation mises en œuvre en République du Congo peinent encore à produire un développement local véritablement inclusif et durable. Selon lui, malgré un cadre juridique relativement structuré, la gouvernance locale reste confrontée à plusieurs obstacles majeurs, notamment la persistance d’une forte centralisation administrative, une autonomie financière limitée des collectivités territoriales et une participation citoyenne encore insuffisante. Le décalage entre les ambitions des textes et leur application sur le terrain constitue, a soutenu Juste Désiré Mondelé, l’un des principaux freins à l’efficacité des politiques publiques locales.

Deux méthodologies pour dépasser les approches institutionnelles classiques

Spécialiste en gestion des collectivités locales, l’impétrant estime que pour

dépasser les limites des approches institutionnelles classiques, il faudrait un modèle inédit de gouvernance locale fondé sur l’articulation de deux méthodologies internationalement reconnues. La première est une approche Graduation, développée par l’organisation BRAC, qui vise à favoriser l’autonomisation économique durable des ménages vivant dans l’extrême pauvreté. La seconde étant le Gender Action Learning System (GALS), une méthode participative qui permet de renforcer la participation citoyenne, de promouvoir l’égalité entre les femmes et les hommes et d’améliorer la planification communautaire. L’objectif est de construire un cadre opérationnel capable d’associer performance institutionnelle, inclusion sociale et autonomisation économique afin de rendre les collectivités locales plus efficaces et plus proches des citoyens.



De quoi à susciter l’approbation des membres du jury composé d’éminents professeurs d’universités, dont le Pr Denis Bernardeau de l’Université de Lille, en qualité de président, le Pr Brice Arsène Mankou et la docteure Véronique Bayer (rapporteurs ; le président de l’École Supérieure de Commerce de Lyon (ESCO), Hervé Diaz, examinateur. Ces derniers ont, en effet, salué la richesse documentaire exceptionnelle et la profondeur des études de terrain transcrites avec rigueur par Juste Désiré Mondelé, en lui attribuant une mention très honorable avec félicitations à l’unanimité. Le tout, en présence de plusieurs invités de marque, en nombre

desquels on comptait l’ancien président de la Commission des affaires étrangères de l’Assemblée nationale française, François Loncle.

Au plan académique, Juste Désiré Mondelé est, en effet, détenteur d’un diplôme d’études supérieures spécialisées, option gestion des collectivités locales, obtenu à l’université Paris-Est-Créteil Paris XII, d’une maîtrise en sciences politiques et administration publique de l’université de Bucarest, en Roumanie. Expert à la Commission économique des Nations unies pour l’Afrique centrale, Juste Désiré Mondelé vient de franchir le Rubicon : on l’appellera désormais, docteur JDM.



UAT 2026

Luc Missidimbazi joue la dernière carte congolaise à Abuja

La course à la tête de l'Union africaine des télécommunications (UAT) est entrée dans sa phase décisive. Porté par le Congo depuis mai 2025, l'ingénieur Luc Missidimbazi a rallié Abuja, au Nigeria, où se joue dans les prochains jours l'issue d'une campagne diplomatique menée sur l'ensemble du continent.

La capitale nigérienne accueille, du 16 au 24 juillet, l'ensemble des instances qui décideront de la direction de l'UAT pour les quatre prochaines années. Une session spéciale du Conseil d'administration a ouvert la séquence les 16 et 17 juillet, avant un comité préparatoire fixé les 20 et 21, dernière étape de consultations avant le scrutin. La Conférence des plénipotentiaires, organe suprême de l'institution, se réunira les 23 et 24 juillet pour élire, à bulletin secret, le prochain secrétaire général.

Luc Missidimbazi y affronte des candidats venus d'Afrique du Sud, de Zambie, de Tunisie et du Cameroun, devant les 52 États membres appelés à trancher. Pour ces derniers jours de négociations, le candidat congolais s'est fixé une feuille de route resserrée : consolider les soutiens déjà acquis auprès des pays qui se sont fermement engagés, convaincre les délégations encore indécises, et tenter de rallier celles qui avaient au départ penché pour d'autres candidatures.

Trois piliers pour convaincre

Devant les 52 délégations, l'argumentaire congolais s'appuie sur trois axes. Le premier porte sur l'équilibre de la gouvernance

continentale, avec une représentation plus juste des sous-régions dans les grandes orientations numériques de l'Afrique. Le deuxième met en avant l'expérience du candidat en matière de développement et de transformation digitale, présentée comme un gage de capacité à exécuter les décisions du Conseil d'administration. Le troisième, enfin, engage une promesse de fédération : réunir l'ensemble des membres de l'UAT, des plus petits aux plus grands, dans une co-construction du numérique africain qui ne laisse personne à l'écart.

Interrogé sur l'hypothèse d'une victoire, Luc Missidimbazi a rappelé les limites institutionnelles du poste : le secrétariat général exécute les orientations fixées par le Conseil d'administration, lui-même mandaté par les plénipotentiaires. Une fois la feuille de route reçue, il entend cependant engager rapidement un état des lieux de l'économie numérique africaine, afin d'identifier les acteurs déjà actifs et ceux qu'il faudra remobiliser. Sur les 52 membres que compte l'UAT, tous ne participent pas activement à la vie de l'institution ; réactiver ce socle serait, selon lui, le premier chantier du mandat.



Un enjeu de rayonnement pour le Congo

Au-delà de la personne du candidat, l'enjeu dépasse largement le seul secrétariat général. Pour le Congo, une victoire à Abuja offrirait un rayonnement à la fois africain et mondial, porté par un compatriote à la tête d'une institution panafricaine. Elle permettrait aussi au pays de peser davantage dans des décisions numériques mondiales dont il s'estime longtemps resté à la marge, notamment sur les grands arbitrages liés à l'intelligence artificielle. S'y ajoute une dimension de soft power : la fonction ouvre mécaniquement des relations avec de nouveaux partenaires pu-

blics et privés, dont le pays d'origine peut légitimement espérer tirer bénéfice.

Cet accompagnement s'est construit avec le concours actif de l'Agence de régulation des postes et des communications électroniques, organe technique congolais et représentant du pays dans les instances internationales du secteur. Sa maîtrise des réseaux internationaux, portée notamment par le leadership de son directeur général, Louis-Marc Sakala, longtemps président du Réseau francophone de la régulation des télécommunications, a permis de mobiliser plusieurs soutiens autour de la candidature. L'agence a assuré, par ailleurs, une partie du financement

de la participation congolaise à ces instances.

Une candidature adossée à un large soutien national

Luc Missidimbazi a tenu à rappeler que cette candidature n'aurait pas atteint Abuja sans un accompagnement institutionnel de premier plan. Il a salué le président de la République, Denis Sassou N'Guesso, qui a personnellement instruit le gouvernement, sur proposition du Premier ministre, de mettre tous les moyens nécessaires au service de cette ambition. Il a également remercié le Premier ministre, ainsi que l'ensemble des ministres sectoriels engagés pour ce dossier. Il n'a pas manqué de saluer le corps diplomatique congolais, dont l'action en Europe comme en Afrique a pesé, selon lui, d'un poids important dans la mobilisation des soutiens.

« Ce voyage à Abuja sera une belle expérience à partager, mais surtout l'occasion de rendre fier notre pays d'avoir un cadre qui réussit au niveau africain », a-t-il conclu, à quelques jours d'un scrutin qui doit désormais trancher, dans les urnes, plusieurs mois de campagne continentale.

Quentin Loubou

SANTÉ PUBLIQUE

Un sommet décisif tenu à Accra

Au-delà des objectifs de santé publique, le sommet extraordinaire de l'Union africaine (UA) organisé les 21 et 22 juillet à Accra, au Ghana, marque une nouvelle étape dans la quête d'autonomie stratégique du continent. Entre lutte contre le VIH/sida, réduction de la mortalité maternelle et réforme du financement des systèmes de santé, l'Afrique entend transformer une urgence sanitaire en enjeu de souveraineté.

Les chefs d'État et de gouvernement, ministres de la Santé et partenaires internationaux se sont réunis à Accra, dans le cadre d'un sommet extraordinaire de l'UA consacré à l'avenir des politiques sanitaires du continent. L'ambition est claire : accélérer les progrès pour mettre fin au sida comme menace de santé publique d'ici à 2030, réduire les décès maternels évitables et renforcer des systèmes de santé capables de faire face aux futures crises. « Cette réunion est notre chance de tracer la voie de l'engagement à l'action », a déclaré le président de la Commission de l'UA, Mahmoud Ali Youssouf. Il a appelé les dirigeants africains à agir « pour les mères que nous devons sauver, les maladies que nous devons vaincre et les systèmes que nous devons bâtir ». Mais derrière les objectifs sanitaires se dessine un en-



Les chefs d'État et de gouvernement, ministres de la Santé et partenaires internationaux se sont réunis à Accra, dans le cadre d'un sommet extraordinaire de l'UA consacré à l'avenir des politiques sanitaires du continent/ @_AfricanUnion

jeu beaucoup plus stratégique. Depuis les leçons tirées de la pandémie de covid-19, la santé est devenue un facteur de sécurité nationale, de stabilité économique et de compétitivité.

La dépendance de nombreux États africains aux financements extérieurs, aux importations de médicaments et aux chaînes d'approvisionnement internationales a révélé les fragilités structurelles du conti-

ment. Le choix du Ghana pour accueillir ce sommet n'est pas anodin. Sous l'impulsion du président John Dramani Mahama, Accra fait de la souveraineté sanitaire un pilier de sa politique publique. Cette stratégie vise à renforcer les capacités africaines de production pharmaceutique, à développer les industries locales de vaccins et à accroître les financements domestiques consacrés à la santé afin de réduire la dépen-

dance vis-à-vis des bailleurs internationaux. Cette orientation s'inscrit dans une dynamique engagée depuis 2025. Après avoir accueilli le premier sommet africain sur la souveraineté sanitaire, en présence du directeur général de l'Organisation mondiale de la santé, Tedros Adhanom Ghebreyesus, le Ghana s'est imposé comme l'un des principaux promoteurs d'une approche intégrant santé, développement industriel et

résilience économique.

Le caractère extraordinaire de cette réunion souligne l'importance politique accordée à ces questions par l'UA. Au-delà des engagements techniques, les dirigeants africains devront réfléchir à un nouveau modèle de gouvernance sanitaire fondé sur l'innovation, les partenariats régionaux, la recherche scientifique et une mobilisation accrue des ressources nationales. Dans un contexte marqué par la diminution de certaines aides internationales et par la multiplication des crises sanitaires, climatiques et sécuritaires, Accra pourrait marquer un tournant. Plus qu'un sommet sur la santé, cette rencontre traduit la volonté de l'Afrique de faire de la souveraineté sanitaire un levier de puissance, de résilience et d'intégration continentale, au service de l'Agenda 2063 de l'UA.

Noël Ndong

COUR D'APPEL DE BRAZZAVILLE

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE KINKALA

GREFFE CIVIL



REPUBLIQUE DU CONGO

Unité* Travail* Progrès

EXTRAIT D'UN JUGEMENT

-----Du plumeitif des audiences civiles, Commerciale, Administrative et Financière, il est extrait littéralement ce qui suit :-----

-----AFFAIRE :-----

-----Le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Kinkala ;-----

-----Contre :-----

-----La Société DIAMOND CEMENT Congo S.A ;-----

-----Objet : Requête aux fins de liquidation judiciaire de la Société Anonyme DIAMOND CEMENT Congo-----

-----Audience civile du mercredi 15 juillet 2026-----

-----COMPOSITION DU TRIBUNAL-----

-----Guy Sylver TONGHAT, Président ; Gervais Silvère LOUNIEMO, Juge ; Ulrich BANZOUZI NGOMA, Juge ; Claude Mathieu MBELANGANI, Greffier en chef ; Ferry Alex NZITOUKOULOU BANIEMAMBOU, Procureur de la République ;-----

-----PAR CES MOTIFS-----

Statuant publiquement, par décision réputée contradictoire, après débat en chambre de conseil, en matière commerciale et en premier ressort ;

- Constate que la société DIAMOND CEMENT Congo SA est en cessation des paiements ;
- Fixe provisoirement la date de cette cessation au 09 janvier 2025 ;
- Constate en outre que les chances de redressement et de cession globale de l'entreprise sont nulles ;

- Prononce par conséquent la liquidation des biens de ladite société ;
- Désigne messieurs BANZOUZI NGOMA Ulrich et LOUNIEMO Gervais Silvère, Magistrats au Tribunal de Grande Instance de Kinkala, respectivement juge commissaire et juge commissaire suppléant ;
- Désigne en outre monsieur SEKET José Serges, expert-comptable, comme syndic ;
- Fixe le délai d'examen de la clôture de la présente procédure à 18 mois maximum, à compter de la date du prononcé de la présente décision ;
- Dit que la présente décision emporte de plein droit, jusqu'à la clôture des opérations de liquidation, dessaisissement pour DIAMOND CEMENT Congo SA de l'administration et de la disposition de ses biens présents et de ceux qu'elle peut acquérir à quelque titre que ce soit, à compter du prononcé de la présente décision ;
- Dit en outre que les actes, droits et actions de DIAMOND CEMENT Congo SA seront accomplis ou exercés par le syndic agissant seul en représentation de celle-ci ;
- Dit par ailleurs que la présente décision sera publiée ainsi qu'il est dit aux articles 36, 37 et 38 de l'AUPCAP ;
- Rappelle que la présente décision est exécutoire par provision nonobstant opposition ou appel ;
- Met les dépens de la présente procédure à la charge de la Société DIAMOND CEMENT Congo SA ; Dit que lesdits dépens passeront en frais privilégiés de la liquidation ;

-----Pour extrait certifié conforme-----

-----KINKALA, le 20 JUL 2026-----

-----LE GREFFIER EN CHEF-----



Maitre
Claude Mathieu MBELANGANI
Greffier en Chef
Chef des Services de Greffe

ATELIER 5

ESPACE BEAUTÉ

Parce que vous méritez notre expertise

FORFAITS DÉCOUVERTE

Offre exclusive · Réservée aux nouvelles clientes · 1 utilisation par cliente

DÉCOUVERTE

«MON PREMIER ÉCLAT»

Hamam – 1 heure
Soin visage flash éclat – 1 heure
Pose vernis normal

Bon de réduction -20% sur l'achat de produits

50 000 FCFA

35 000 FCFA

ÉCONOMIE : 15 000 FCFA • -30%

DÉCOUVERTE

«BEAUTÉ INITIATION»

Shampooing traitant + Brushing
Massage relaxant – 1 heure
Épilation sourcils

Bon de réduction -20% sur l'achat de produits

50 000 FCFA

35 000 FCFA

ÉCONOMIE : 15 000 FCFA • -30%

NOS FORFAITS BIEN-ÊTRE

Consultez votre conseillère pour composer votre séjour idéal

Éclat Total	99 000 FCFA	Hamam · Gommage en grain · Massage relaxant · Soin visage unifiant · Manucure + Pédicure · Pose vernis permanent
Pause Bien-Être	59 000 FCFA	Journée complète – économie de 36 000 FCFA
Beauté du Quotidien	55 000 FCFA	Hamam (1h) · Massage relaxant (1h) · Soin visage flash éclat (1h) · Pose vernis normal
Reine d'un Jour	95 000 FCFA	Demi-journée – économie de 21 000 FCFA
Harmonie Couple	100 000 FCFA	Soins complets cheveux · Brushing · Manucure (45 min) · Pédicure (1h) · Épilation sourcils + lèvre
Corps Sublimé	60 000 FCFA	3 heures environ – économie de 20 000 FCFA
Épilation Complète	45 000 FCFA	Soins cheveux · Tissage avec frontale · Soin visage unifiant · Maquillage de cérémonie · Manucure + Pédicure · Épilation sourcils
Abonnement Mensuel	49 000 FCFA/mois	Événements & cérémonies – économie de 35 000 FCFA
		Hamam (1h) · Massage relaxant · Manucure + Pédicure · Soin visage unifiant – pour 2 personnes
		Forfait existant Atelier 5
		Hamam (1h) · Gommage en grain (45 min) · Soins drainants jambes (45 min) · Massage de pieds (30 min)
		Détox corps – économie de 20 000 FCFA
		Aisselles · Jambes complètes · Bikini intégral · Sourcils · Lèvre supérieure
		Toutes zones en 1 séance – économie de 15 000 FCFA
		Shampooing + Brushing · Manucure · Pose vernis permanent · Soin visage (au choix) – engagement 3 mois
		Valeur mensuelle 70 000 FCFA – économie de 21 000 FCFA/mois

CONDITIONS & INFORMATIONS

Les forfaits Découverte sont réservés aux nouvelles clientes, non cumulables, sur rendez-vous uniquement.

-Un bon de réduction de -20% est offert sur l'achat de produits à l'issue de tout forfait Découverte.

-Les forfaits sont disponibles sur rendez-vous. Annulation gratuite jusqu'à 24h avant la séance.

-L'Abonnement Mensuel est soumis à un engagement minimum de 3 mois.

-Tous les prix sont exprimés en FCFA et incluent les prestations mentionnées.

ATELIER 5 – SALON DE BEAUTÉ

Av. Amilcar Cabral, 1^{er} étage, Tours Jumelles · Face Radisson Blu Hôtel · Centre-ville, Brazzaville

Tél : 06 989 89 93 / 05 070 49 49 · Email : 242atelier5@gmail.com

@atelier5_242 | @atelier5 | @instituteatelier5

MER ROUGE

L'Égypte et l'Érythrée verrouillent le jeu stratégique face aux ambitions régionales

Par-delà une déclaration diplomatique, Le Caire et Asmara redessinent les lignes de force d'une des routes maritimes les plus stratégiques du monde. En réaffirmant que la sécurité de la mer Rouge relève exclusivement des États riverains, l'Égypte et l'Érythrée défendent une vision souverainiste de la gouvernance régionale, tout en adressant un message clair à l'Éthiopie et aux puissances extérieures. La rencontre entre les ministres égyptien et érythréen des Affaires étrangères s'inscrit dans une séquence géopolitique où la mer Rouge est devenue un espace de compétition stratégique mondiale. Carrefour entre la Méditerranée, le canal de Suez, le détroit de Bab el-Mandeb et l'océan Indien, cette voie maritime concentre une part essen-

tielle du commerce international, des flux énergétiques et des chaînes logistiques reliant l'Europe à l'Asie. En affirmant que la sécurité de cette zone relève de la responsabilité exclusive des États riverains, les deux pays défendent une doctrine de souveraineté régionale. Cette position vise autant les architectures sécuritaires soutenues par des puissances extra-régionales que les initiatives susceptibles de modifier les équilibres territoriaux de la Corne de l'Afrique. Sur le plan géostratégique, cette déclaration constitue également une réponse im-

plicite aux revendications de l'Éthiopie, privée d'accès à la mer depuis l'indépendance de l'Érythrée en 1993. Addis-Abeba multiplie depuis plusieurs années les déclarations en faveur d'un corridor maritime permanent, considéré comme indispensable à sa sécurité économique et à son développement. Pour Le Caire et Asmara, toute remise en cause des frontières ou tout accès obtenu en dehors du cadre du droit international représenterait un précédent susceptible de déstabiliser durablement la région. L'enjeu est aussi géoéconomique. Avec les pertur-

bations récentes du trafic maritime en mer Rouge, les États riverains cherchent à préserver leur rôle dans la gouvernance des routes commerciales, des infrastructures portuaires et des futurs corridors logistiques reliant l'Afrique, le Moyen-Orient et l'Asie. La maîtrise de ces flux conditionne désormais l'attractivité des investissements, la compétitivité des ports et la capacité des États à s'imposer comme plateformes logistiques régionales. Au-delà de leur coopération bilatérale, l'Égypte et l'Érythrée cherchent ainsi à construire un rapport de

force diplomatique capable d'influencer les futures architectures de sécurité de la mer Rouge. Cette convergence renforce également la stratégie égyptienne consistant à contenir l'influence éthiopienne, dans un contexte déjà marqué par les différends persistants autour du Grand barrage de la renaissance. La mer Rouge confirme ainsi son statut de nouveau théâtre majeur de la compétition géopolitique mondiale. Derrière les discours sur la sécurité maritime se joue en réalité une bataille beaucoup plus vaste : celle du contrôle des corridors commerciaux, de l'influence régionale et de la définition des règles qui structureront les échanges entre l'Afrique, le Moyen-Orient et les grandes puissances au cours des prochaines décennies.

Noël Ndong

Derrière les discours sur la sécurité maritime se joue en réalité une bataille beaucoup plus vaste : celle du contrôle des corridors commerciaux, de l'influence régionale et de la définition des règles qui structureront les échanges entre l'Afrique, le Moyen-Orient et les grandes puissances au cours des prochaines décennies.

CHRONIQUE

Ce que Jean-Paul Pigasse m'a appris sur l'Afrique

Certaines rencontres marquent une trajectoire. Celle avec Jean-Paul Pigasse fut de celles-là. Au-delà du journaliste, du bâtisseur de médias et de l'homme de culture, j'ai découvert un visionnaire qui avait compris avant beaucoup d'autres les profondes mutations de l'Afrique et la nécessité d'une nouvelle relation entre le continent et la France. Sa disparition, le 11 juillet 2026 à Paris, laisse le souvenir d'un passeur entre deux mondes. À travers Agence d'information d'Afrique centrale, Les Dépêches de Brazzaville, Le Courrier de Kinshasa , Les Dépêches du Bassin du Congo, il avait défendu une conviction : l'Afrique devait raconter elle-même son histoire et devenir actrice de son propre destin.

Première leçon : « écouter l'Afrique avant de parler d'elle »

Jean-Paul Pigasse refusait les visions réductrices d'un continent uniquement présenté à travers ses crises. Il voyait une Afrique de civilisations, d'intelligences et d'énergies nouvelles. Il m'a appris que « comprendre l'Afrique exige d'abord d'écouter ses peuples, ses entrepreneurs, ses intellectuels et sa jeunesse ». Pour lui, « les médias étaient des instruments de souveraineté : un continent qui ne maîtrise pas son récit laisse d'autres écrire son histoire ».

Deuxième leçon : « l'Afrique est devenue un enjeu stratégique mondial »

Jean-Paul avait anticipé les grandes transformations actuelles : montée démographique, révolution numérique, affirmation des souverainetés économiques, importance des ressources stratégiques. Il savait que « le XXI siècle ne pourrait pas se construire sans l'Afrique ». Mais il répétait que « l'Afrique ne voulait plus être seulement un fournis-

seur de matières premières. Elle voulait transformer ses ressources, créer de la valeur et construire des partenariats équilibrés ».

Troisième leçon : « la France doit changer de regard »

Jean-Paul aimait la France, mais il refusait qu'elle « reste prisonnière de ses anciennes habitudes africaines ». Avec lui, nous avons alerté sur la nécessité d'une nouvelle relation franco-africaine fondée sur le respect, l'investissement, la jeunesse et la co-construction. Nous avons porté ces messages auprès de différents responsables politiques français, du Sommet au Quai d'Orsay, les cercles institutionnels proches des centres de décision, les grands réseaux agissant en Afrique... La dernière démarche importante fut menée sous le gouvernement de Michel Barnier, un ami de longue date de Jean-Paul. Mais nous avons souvent constaté une difficulté : la France écoutait parfois l'Afrique avec retard, alors que le continent changeait rapidement.

Quatrième leçon : « la diaspora africaine est une force stratégique »

Jean-Paul considérait la diaspora africaine en France comme une chance historique. Nous défendions l'idée qu'elle devait être accompagnée dans des projets structurants : investissement, transfert de compétences, innovation, création d'entreprises. « La diaspora ne devait plus être seulement perçue sous l'angle migratoire, mais comme un pont économique, humain et culturel entre l'Europe et l'Afrique », disait-t-il.

Cinquième leçon : « croire en la jeunesse africaine »

Jean-Paul avait une immense confiance dans les nouvelles générations africaines. Il voyait leur créativité, leur capacité d'innovation et leur ambition : « cette jeunesse ne demande pas une assistance permanente. Elle demande juste des opportunités, des partenariats et de la confiance ». C'est pourquoi il défendait une francophonie nouvelle : « une francophonie de la jeunesse, de

l'entrepreneuriat, de la culture et de l'innovation ».

Sixième leçon : « avoir le courage de regarder l'avenir »

Jean-Paul Pigasse était un journaliste au sens noble du terme : un homme qui cherchait à comprendre les mouvements profonds du monde. Il avait vu venir la montée des revendications africaines, la transformation des équilibres internationaux et la nécessité pour la France de réinventer son approche. Son message reste d'une grande actualité : « l'Afrique n'attend pas qu'on écrive son avenir à sa place. Elle attend des partenaires capables de marcher avec elle ». Jean-Paul était un homme de ponts. Entre la France et l'Afrique. Entre les générations. Entre les cultures. Son héritage dépasse la presse. Il appartient désormais à tous ceux qui croient qu'une relation nouvelle entre l'Afrique et l'Europe est encore possible : fondée non sur la nostalgie, mais sur la confiance, le respect et l'avenir partagé.

Noël Ndong

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations



Organisation des
Nations Unies pour
l'alimentation et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Agricultura y la
Alimentación

Appel d'offres n° 2026 / FRCON / FRCON / 137501

APPEL D'OFFRES : Travaux d'aménagement d'environ 28 hectares de périmètre maraîcher à Kiélé Ténard (République du Congo)

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) lance un appel d'offres sur la plateforme UNGM en vue de la réalisation des travaux ci-après :

•Aménagement d'environ 28 hectares de périmètre maraîcher à Kiele Ténard (République du Congo).

Les entreprises qualifiées sont invitées à soumettre leur meilleure offre conformément aux exigences du dossier d'appel d'offres disponible sur la plateforme UNGM.

Activité /Date

Visite obligatoire du site -/ - 03 Aout 2026 à 10h00 (heure locale)

Date limite de demande de clarification -/ - 07 Aout 2026 à 23h59 (heure locale)

Date limite de soumission des offres -/ 10 Aout 2026 à 23h00 (heure locale)

Pour participer à cet appel d'offres, les soumissionnaires doivent être enregistrés sur le Portail mondial des fournisseurs des Nations Unies (UNGM) (<https://www.ungm.org/Vendor/Registration>).

Veuillez suivre les instructions ci-dessous pour télécharger les documents et soumissionner sur la plateforme UNGM :

- 1.Veuillez-vous connecter à UNGM en utilisant votre adresse électronique et votre mot de passe.
- 2.Une fois connecté, sélectionnez "Opportunités commerciales" dans le menu de gauche pour visualiser les appels d'offres ouvertes.

3.Dans le champ "Référence" insérez le numéro de l'appel d'offre :2026 / FRCON / FRCON / 137501

4.A gauche de l'intitulé de chaque appel d'offres, Cliquez sur le bouton bleu "Exprimer intérêt" ou le bouton vert "Voir Documents" (à gauche de l'avis d'appel d'offres spécifique qui vous intéresse)

5.Dans la fenêtre "Gestion des appels d'offres" qui s'affiche Sélectionnez le second onglet (portant le titre de la sollicitation) et déroulez la page pour voir et télécharger un à un les documents de l'appel d'offres

6.Cliquez sur le bouton vert "Je participe" pour confirmer votre participation

7.Afin de télécharger /mettre en ligne tous les documents de votre offre dans les enveloppes correspondantes, cliquez sur les boutons "Mettre en ligne un document" ou "Joindre des documents" dans la section Ma candidature /offre.

8.Vous pouvez enfin soumettre votre candidature /offre en cliquant sur "Soumettre ma candidature /offre".

Les demandes de clarification doivent être transmises au plus tard le 17 juillet 2026 exclusivement via la fonction « Messages » de la plateforme UNGM ou à l'adresse FAOCG-Procurement@fao.org, en indiquant la référence de l'appel d'offres.

Cordialement,

Bureau de la Représentation de la FAO au Congo

INSERTION LEGALE

Maître Hérold MALONGA, Avocat à la Cour, sis 304 Boulevard Charles DEGAULLE, Immeuble TPI (ex Hydro Congo) 3ème étage, en face de l'agence Air France, Centre-ville;

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

Il est porté à la connaissance du public qu'il sera procédé le samedi 08 août 2026 à 10 heures précises du matin, devant le Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire, sis Allée de Makimba, en face du Consulat de France, Centre-Ville, Pointe-Noire à la vente aux enchères publiques d'un immeuble appartenant, à Monsieur LINO DE AZEREDO ;

A la requête de la BANQUE CREDIT DU CONGO, société anonyme avec conseil d'administration, au capital de Francs CFA Dix Milliards Quatre Cent soixante-seize Millions sept cent trente mille (10.476.730.000), ayant son siège social à Brazzaville, avenue Amilcar CABRAL, B.P. : 2470, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro CG-BZV-2002-B-14-00024, NIU : M2006110000051122 ; Prise en son Siège Central de Pointe-Noire, sis Avenue Emmanuel DADET, RCCM : 09B749, B.P. : 1312, Tél. : +(242)22.294.20.00/05.53 0.13.11/06.665.38.02, Fax : 0033170445066/22.294.32.20, Centre-Ville, Arrondissement n°1, Emery Patrice LUMUMBA ; Poursuites et diligences de son représentant légal, Monsieur Hicham FADILI, domicilié en cette qualité au siège social sus indiqué ; Laquelle élit domicile au cabinet de Maître Hérold MALONGA, Avocat à la Cour, sis 304 Boulevard Charles DEGAULLE,

Immeuble TPI (ex Hydro Congo) 3ème étage, en face de l'agence Air France, Centre-ville, Arrondissement n°1, Emery Patrice LUMUMBA, Pointe-Noire, République du Congo ;

Et en exécution :

-D'un acte authentique dressé par Maître Ghislain Christian YABBAT-LIBENGUE, notaire en la résidence de Pointe-Noire, sis immeuble ex AIR LIQUIDE, Avenue Charles de GAULLE, BP : 4821 ;

-Du commandement aux fins de saisie immobilière du ministère de Maître Raymond Hubert MATSONGUI, Huissier de justice, Commissaire-Priseur, près les Tribunaux de Pointe-Noire, B.P 493, Tel : 05 559 74 73 / 06 526 33 33, étude sise au Centre-ville, enceinte Alfred Hôtel, 1er étage, en date du 22 octobre 2025 et dûment déposé au bureau de la Conservation Foncière de Pointe-Noire Centre le 22 décembre 2025 et effectivement publié par la suite courant la première quinzaine de mars 2026 pour valoir saisie dans le livre foncier aux fins de paiement la somme totale de 12.462.441 FCFA en principal, intérêts et divers frais ;

IL SERA ADJUGÉ AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHÉRISSEUR :

L'immeuble ci-dessous désigné appartenant à Monsieur LINO DE AZEREDO LOBO Feliciano, de nationalité congolaise, né le

24 Avril 1975 à Pointe-Noire, titulaire du passeport n° OA0306622 délivré le 05 juin 2009 à Brazzaville, demeurant à la gendarmerie, BP : 1234, Célibataire, République du Congo ;

DESIGNATION

-Une propriété immobilière cadastrée parcelle n° 01, Bloc 56, section BN, superficie de 500m , objet du titre foncier n° 27410, située dans l'arrondissement n°06, ngoyo, Pointe-Noire, République du Congo, à environ 500m du bord de la mer, zone électrifiée, facile d'accès. La maison construite s'y trouvant est en matériaux durables. Elle comprend plusieurs pièces avec tôles bac alu, mur en agglom, enduit sur mur intérieur et externe, dalle de sol, grille sur fenêtres, portes en tôles, fosses septiques et puisard, avec mur de clôture en agglom.

MISE A PRIX

Outre les charges, clauses et conditions insérées au cahier des charges dressé le 3 avril 2026 par Maître Hérold MALONGA, Avocat au Barreau de Pointe-Noire, et déposé le 15 Avril 2026 au greffe du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire, les enchères seront reçues par :

-La mise à prix de : 12.462.441 F.CFA

-Montant des enchères : 500.000 F.CFA

Fait et rédigé à Pointe-Noire, le 21 Juillet 2026

Par l'Avocat de la partie poursuivante,

Pour tous renseignements, s'adresser à :

1-Cabinet d'Avocats Maître Hérold MALONGA, Avocat à la Cour, sis 304 Boulevard Charles DEGAULLE, Immeuble TPI (ex Hydro Congo) 3ème étage, en face de l'agence Air France, Centre-ville, Arrondissement n°1, Emery Patrice LUMUMBA, Pointe-Noire, République du Congo, Tel : 05.579.80.80/06.955.81.65 ;

2-Cabinet d'Huissiers de Justice Maître Raymond Hubert MATSONGUI, Huissier de justice, Commissaire-Priseur, près les Tribunaux de Pointe-Noire, B.P 493, Tel : 05 559 74 73 / 06 526 33 33, dont l'étude étude sise au Centre-ville dans l'enceinte de Alfred Hôtel, 1er étage ;

3-Greffe du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire.

**Par l'Avocat de la partie poursuivante
Maître Hérold MALONGA
Avocat à la Cour**

HOMMAGE À FIRMIN AYESSA

Un tournoi de football organisé à Makoua

La première édition du tournoi de football Ayessa-Lomma pour l'unité et la solidarité de la population de Makoua se tient du 20 juillet au 5 août prochain, à l'initiative du conseiller départemental de la Cuvette, Serge Itoua, sous le patronage du ministre délégué auprès du ministre des Sports, de la Jeunesse et de l'Education civique, chargé de la Jeunesse et de l'Education civique, Michrist Kaba Mboko.

Un rendez-vous de fraternité, de mémoire et d'espérance, la première édition du tournoi de football Ayessa-Lomma, au-delà d'être une compétition sportive, est un hommage vibrant rendu à un homme d'exception, feu le ministre d'Etat, député de Makoua, Firmin Ayessa. Dans son mot de bienvenue, l'administrateur maire de la commune urbaine de Makoua, Jean Emile Ongayolo, a souligné que celui à qui l'hommage est rendu n'a pas été seulement un grand homme d'Etat, un fidèle parmi les fidèles du président de la République, Denis Sassou N'Guesso, mais aussi un grand homme qui a marqué la communauté de Makoua. Il s'agit de perpétuer les valeurs qu'il incarnait, notamment l'unité, le travail, le dépassement de soi, et le service de l'intérêt général. Pour lui, ce tournoi est également un cadre d'éclosion des jeunes talents, une occasion offerte à la jeunesse d'exprimer son potentiel tout en favorisant le vivre ensemble, la fraternité, la cohésion sociale. Invitée d'honneur à la cérémonie de lancement de ce tournoi, la directrice générale du mémorial Pierre- Savorgnan-de-Brazza, Bélanda Ayessa, représentant la famille, a remercié le conseiller Serge Itoua pour l'avoir organisé. *«Même si on dit que le tombeau des morts*

c'est le corps des vivants, mais encore il faut y penser. Encore il faut de la reconnaissance et de l'audace pour ne pas oublier. Vous n'avez pas oublié Firmin Ayessa. Même nous sa famille nous n'avons pas fait le geste que vous avez fait aujourd'hui. De toutes les façons, monsieur le conseiller, vous êtes de la famille. Symboliquement, nous sommes en train de vivre aujourd'hui un moment important. Je considère qu'en réalité, la mémoire de Firmin Ayessa non seulement vit, mais est aussi ici et maintenant. Son esprit est ici », a-t-elle indiqué. Et pour faire court, elle a dit de tout cœur un grand merci pour la mobilisation, tout en espérant que des actions similaires vont se perpétuer. *«Merci encore et que vive tout simplement la mémoire de Firmin Ayessa au firmament de ce soleil, de cet Equateur de Makoua, ville lumière Marataï »*, a-t-elle conclu. Prenant la parole à son tour, l'organisateur du tournoi a tenu à témoigner que la disparition du ministre d'Etat Firmin Ayessa a profondément marqué le pays, et plus particulièrement la population de Makoua dont il fut un digne représentant et un serviteur dévoué. Par son engagement, sa proximité avec la population, son attachement à la jeunesse et sa volonté per-



Les officiels assistant au déroulement du match opposant ASTP à Saint-Pierre/Adiac

manente de promouvoir l'unité et la solidarité, Firmin Ayessa a laissé une empreinte indélébile dans les consciences. *«Vouloir apporter notre modeste contribution à l'hommage qu'il mérite, nous lui avons dédié ce tournoi de football; espérons ainsi rassembler les filles et fils de notre district autour des valeurs qu'il incarnait. C'est dans cet esprit qu'est né le tournoi Firmin Ayessa»*, a-t-il souligné.

Un tournoi que l'on souhaite devenir une véritable institution sportive au service de Makoua

Pour Serge Itoua, à travers cette compétition qui réunit quatorze équipes issues de l'ensemble du district de Makoua, il est question d'offrir à la jeunesse un cadre saint d'expression des talents; un espace de rencontre, de convivialité et de fraternité,

conformément à la vision du président de la République, Denis Sassou N'Guesso, qui s'est engagé à veiller personnellement au cours de ce quinquennat à la revitalisation des sports et des loisirs pour un renouveau certain. *«Nous voulons faire de ce tournoi, un instrument de promotion du sport, du vivre ensemble, du renforcement de l'unité de notre district et de consolidation de la cohésion sociale. Dans un monde où les jeunes sont parfois confrontés à des multiples tentations et à des comportements à risque, le sport demeure l'une des meilleures écoles de la vie. Il forge le caractère, développe l'esprit de responsabilité et prépare des citoyens utiles à leur communauté. C'est pourquoi nous voulons que ce tournoi devienne année après année, une véritable institution sportive, éducative et sociale au service de Makoua»*, a souhaité le conseiller Serge Itoua.

Aux acteurs de cette belle aventure, l'organisateur les a invités à faire preuve de fair-play, de discipline et de respect mutuel. *«Que cette compétition soit celle du talent et non de la violence; celle de l'amitié et non de la rivalité; celle de la tolérance et de l'excellence dans le respect des règles. Quelle que soit l'issue des rencontres, le véritable vainqueur devrait être Makoua dans son unité et dans sa fraternité. Que ce tournoi suscite des vocations;*

qu'il contribue à renforcer des liens entre nos villages et nos quartiers; qu'il perpétue dignement la mémoire de celui dont il porte le nom, j'ai cité, Firmin Ayessa Lomma», a-t-il conseillé. Tout comme la représentante de la famille, le ministre Michrist Kaba Mboko a félicité le conseiller Serge Itoua pour l'organisation de ce tournoi qui non seulement rend hommage à un grand homme d'Etat, feu le ministre d'Etat Firmin Ayessa pour toute son oeuvre, mais permet aussi l'éclosion de la jeunesse sportive et le dénichage des talents pour le football national. A cet effet, des anciens sportifs de la contrée et dénicheurs des talents ont été présentés au public au cours de cette cérémonie. Il s'est agi d'Emmanuel Apo, d'Isaac Ngata, et de Ludovic Oniangué. Notons que quatorze équipes prennent part à cette compétition qui connaîtra son épilogue le 5 août prochain. La cérémonie d'ouverture, intervenue après la remise des équipements sportifs à ces équipes ainsi qu'au corps arbitral, a été marquée par un match de gala opposant ASTP, équipe championne du département, contre Saint -Pierre de Makoua. A l'issue de cette rencontre dont le coup d'envoi a été donné par le ministre délégué et la représentante de la famille, les deux équipes se sont quittées sur un score vierge.

Bruno Zéphirin Okokana



Les officiels et les joueurs des deux équipes/Adiac

HOMMAGE AU COLONEL OYOUBA VICTOR NOËL (VICKY)

26 juillet 2025 – 26 juillet 2026

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

En ce premier anniversaire de la disparition du Colonel Oyoubu Victor Noël (Vicky), nous nous recueillons avec émotion pour honorer sa mémoire. Son départ a laissé un vide immense et une profonde douleur au sein de sa famille, de ses proches et de tous ceux qui ont eu le privilège de le connaître.

Une année s'est écoulée, mais ton souvenir demeure vivant. Ton parcours, tes valeurs, ton dévouement et les moments partagés avec toi resteront gravés à jamais dans nos mémoires et dans nos cœurs.

Tu as vécu pour les autres, toujours prêt à tendre la main et à apporter ton soutien, quelles que soient les circonstances. Merci d'avoir été présent pour nous, pour ta famille, tes frères et sœurs, tes enfants et tous ceux qui ont croisé ton chemin, dans les bons comme dans les mauvais moments.

En ce jour de recueillement, nous te rendons un hommage empreint de respect, d'affection et de profonde reconnaissance.

Que ton repos soit paisible, Colonel.

Tu demeureras à jamais dans nos pensées et dans nos cœurs.



CRISE À LA FÉCOHAND

La Dynamique répond au ministre des Sports

Les membres de la Dynamique le « Réveil du handball congolais » ont tenu, le 22 juillet à Brazzaville, un point de presse au cours duquel ils ont dénoncé les propos du ministre en charge des Sports, les qualifiant des « marionnettes » ou encore des « rebelles », lesquels qualificatifs, estiment-ils, ne favorisent pas l'apaisement.

« Nous, dirigeants de clubs de handball réunis autour de la Dynamique, dénonçons et réfutons avec rigueur les propos infondés, confus et outrageants prononcés par le ministre en charge des Sports, lors de la réunion tripartite du 21 juillet, traitant les dirigeants des clubs de marionnettes, de rebelles... Nous regrettons l'usage de ces qualifications qui ne favorisent ni l'apaisement ni la recherche de solutions », ont-ils déclaré publiquement.

La Dynamique a apporté des éléments de réponse quant à son absence à la réunion présidée la veille par le ministre. Elle a expliqué que cette absence ne traduit ni un manque de respect envers l'autorité ministérielle ni

un refus de dialogue avant de préciser: « Nous n'étions ni informés ni invités », ajoutant : « La légitimité ne se décrète pas dans une déclaration unilatérale mais elle se vérifie à la mesure des textes et des procédures ».

Les membres de la Dynamique précisent, par ailleurs, que les sanctions des équipes ne constituent en aucun cas la cause de la crise du handball. « Cette crise est la conséquence d'une bouffonnerie électorale », ont-ils souligné. Ils ont rappelé le contexte dans lequel les nouvelles instances de la Fédération congolaise de handball (Fécohand) ont été mises en place, condamnant le non-respect par les gestionnaires du sport national des décisions prises par la Chambre



Les dirigeants des clubs membres de la Dynamique le « Réveil du handball congolais » répondant au ministre / Adiac

de conciliation et d'arbitrage du sport qui avait, en effet, demandé la reprise du processus électoral avec les mêmes candidats.

Ils ont affirmé que l'actuelle présidente ne remplissait pas les critères d'éligibilité. « C'est pour cette raison que nous nous sommes organisés en une dynamique unitaire dénommée le « Réveil du handball congolais » comme moyen de pression pour lutter contre l'arbitraire, restaurer les valeurs de l'olympisme, restaurer l'égalité et la légitimité. Qu'on ne trompe pas l'opinion nationale, le handball congolais traverse une crise abyssale. Si l'on n'y prend garde, c'est un train qui va vers le précipice », ont-ils conclu.

James Golden Eloué

DAVIS CUP

Le tirage au sort de la zone Afrique groupe V rend son verdict

Organisée du 20 au 25 juillet à Brazzaville sous l'égide de la Fédération congolaise de tennis (Fécoten) et la World tennis, la phase de groupes de la coupe Davis, Zone Afrique groupe V est officiellement lancée. À l'issue de la cérémonie du tirage au sort, les douze nations participantes ont été réparties dans quatre poules de compétition intenses.



Les représentants des équipes et les organisateurs après le tirage au sort/Adiac

C'est désormais officiel. Le tableau de la coupe Davis groupe V Afrique est dévoilé. Réunies dans la capitale congolaise pour une semaine de compétition au sommet du tennis continental, les délégations connaissent désormais leurs adversaires directs pour la phase de poules.

Le tirage au sort a débouché sur un équilibre stimulant à travers quatre groupes de trois nations puisque la poule A regroupe Madagascar, l'Éthiopie et la Mauritanie. La

deuxième poule mettra aux prises le Cameroun, l'Ouganda et la Zambie. Dans la poule C, le Rwanda va affronter la Libye et les Seychelles, pendant que le pays hôte, le Congo, sera face au Gabon et à la Tanzanie.

Un tirage relevé mais prometteur pour la sélection congolaise, qui aura fort à faire face à un derby sous-régional contre le voisin gabonais qu'elle va croiser lors de sa première sortie et une confrontation tactique

contre la Tanzanie. Jouer devant leur public sera un atout majeur pour les joueurs congolais qui visent une qualification pour les phases à élimination directe.

La compétition, qui se déroulera tout au long de la semaine jusqu'au 25 juillet, déterminera les équipes qui obtiendront leur billet pour l'échelon supérieur. Le public et les passionnés de la balle jaune sont attendus nombreux sur les courts pour soutenir les athlètes.

Rude Ngoma

FOOTBALL

Les résultats des Diables rouges et des Congolais de la diaspora

Ligue des champions, match aller du deuxième tour éliminatoire

Pour le premier match de son histoire dans la compétition, le FC Thoune concède le nul 1-1 face au Dinamo Zagreb. Remplaçant, Christopher Ibayi est entré à la 79e minute à la place du buteur, Lableau. Match retour en Croatie le 28 juillet.

Yvan Ikia Dimi était titulaire lors de la courte défaite du Gornik Zabrze sur le terrain de Fenerbahçe (0-1). Il a été remplacé à la 72e minute, alors que le score était acquis.

Match retour le 29 juillet en Pologne.

Ligue Europa Conférence, matches aller du deuxième tour éliminatoire. Sans Francis Nzaba, qui ne figure pas sur la liste Uefa du club, Basaksehir est tenu en échec par l'Inter Turku (1-1).

Match retour en Finlande le 30 juillet.

Revenu d'un prêt à Erokspor, le défenseur international a encore un an de contrat avec le club stambouliote. Arrivé en juin 2022, l'ancien joueur des Diables noirs n'est pas parvenu à s'imposer (Trois apparitions en équipe première, 72 minutes de jeu) et a enchaîné trois prêts. Drita et Raddy Ovouka, titulaire, rapportent un point de Floriana (1-1).

Match retour le 28 juillet au Kosovo.

Suède, 13e journée, 1re division

Première apparition pour Bonaventure Lendambi, titulaire lors du match nul de Vasteras à Mjallby (0-0). Averti à la 58e minute et remplacé à la 82e, le Congolais a été sevré de ballons offensifs, tant son équipe a été dominée. Appliqué, il a travaillé sur le front de l'attaque et a offert, en relais, la seule action franche de son équipe à Gunnarsson, qui a manqué son duel (79e min). Intéressant pour la suite.

Camille Delourme

CHANGEMENT DE NOM

On m'appelle Ngamy Dorel Baudrey.

Je désire être appelé désormais Ngayino Mbouélé

Dorel Baudrey.

Un délai de trois mois est accordé à tous ceux qui sont contre cette initiative pour faire opposition.

JOURNÉE AFRICAINE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

L'Apjas réunit étudiants et public

La dixième édition de la Journée africaine de lutte contre la corruption é été célébrée en différé, le 18 Juillet, au Centre d'information et de formation Sueco, à Pointe-Noire, en présence de Michel Mombili Aweyambi, secrétaire général de la Haute autorité de lutte contre la corruption (Halc).

L'événement, marquant l'adoption par les chefs d'État et de gouvernement de la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption, a été célébré cette année sur le thème « L'intégrité et la lutte contre la corruption sur le continent ». En signant et ratifiant le texte, le Congo a pris un engagement solennel de bâtir une société plus juste, plus transparente où les ressources publiques servent réellement l'intérêt général et non les intérêts particuliers. L'association internationale Action pour une jeunesse africaine solidaire (Apjas) que dirige Arnaud Balou a réuni à Pointe-Noire, autour du thème « Pourquoi la jeunesse est clé ? », de nombreux participants, essentiellement des étudiants et jeunes en attente d'emploi et d'insertion professionnelle. Peu avant, les participants ont suivi en vidéo projection le message d'Emmanuel Ollita Ondongo, président de la Halc. « La lutte contre la corruption n'est pas l'affaire exclusive



Les partipants à la fin de la conférence-débat/Adiac

des gouvernants. C'est un combat collectif qui se gagne par la responsabilité de chacun. Faisons que cette journée ne soit pas un simple rituel commémoratif mais un véritable point de départ ou un nouvel élan vers une société où l'intégrité redevient la norme et non l'exception. Notre continent regorge de ressources et de talents. Ce qui nous a souvent manqué, ce n'est pas la richesse mais la capacité à la gérer

avec honnêteté et au bénéfice de tous », a-t-il dit. Pour Michel Mombili Aweyambi, secrétaire général de la Halc, « Cette journée offre l'occasion aux Etats membres de l'Union africaine de faire le bilan des avancées enregistrées, d'identifier les défis persistantes, de renouveler leur engagement en faveur de la lutte contre la corruption et de la promotion de la transparence dans la gestion des

affaires publiques». Evoquant le thème de la conférence-débat, il a indiqué qu'il invite chacun à porter un regard sur une catégorie sociale qui représente non seulement l'avenir d'une Nation mais également un levier essentiel du développement. En Afrique, la jeunesse constitue la majorité de la population. Elle représente une force vive porteuse d'espoir, d'innovation et de changement. Son dynamisme, sa créa-

tivité et sa capacité d'adaptation aux évolutions technologiques en font un acteur incontournable du développement économique, social et institutionnel. Ainsi, plusieurs panelistes, personnes ressources et acteurs concernés par la question se sont succédé pour développer le thème «Pourquoi la jeunesse est la clé ? ». Tous ont reconnu le rôle primordial de la jeunesse dans le développement et l'essor d'une Nation. Des jeunes qui doivent être plus acteurs qu'observateurs afin de briser le cercle vicieux de la fraude et construire une société transparente. Ils doivent également briller par l'exemple, la citoyenneté et l'intégrité. Pour les panelistes, les jeunes doivent sortir de la zone de confort, développer leur propre voie et tourner le dos à la passivité ainsi qu' à l'inaction. Un match de football sur l'intégrité pour un Congo sans corruption suivi d'un repas d'amitié ont mis fin à l'activité.

Hervé Brice Mampouya

NÉCROLOGIE

Le Directeur de l'administration et des ressources humaines à la profonde douleur d'informer l'ensemble du personnel de la Présidence de la République du décès de Gaston Kanga, en service à la direction de la presse présidentielle, survenu le 13 juillet 2026 à Oyo (département de Cuvette). La veillée mortuaire se tient dans la rue Saint-Paul, n° 143 Talangaï, référence : Boulangerie. Le Directeur de l'administration et des ressources humaines présente ses condoléances les plus attristées à la famille.



Magloire Nzonzi Badia-kouahou du Musée-Galerie du Bassin du Congo, Médard Benazo, Amédée Benazo et toute la famille Kivimba ont la profonde douleur d'annoncer le décès de leur frère, père, grand-père et oncle Léopold Nkounfou, survenu le 19 juillet 2026 à Dakar au Sénégal. La veillée mortuaire se tient à son domicile. Rfce : arrêt Mâ Martine à Mouhou-mi-Mfilou.



ANNONCE DE RECRUTEMENT

Une institution financière recherche les profils selon les détails ci après:
Lieu de travail : Brazzaville

UN JURISTE

Formation

- BAC+4 ou supérieur en droit privé, Droit des affaires de préférence;
- avoir une expérience d'au moins trois(03) ans dans le domaine bancaire ou un poste similaire dans un cabinet d'avocat, d'huissier ou de notaire;

Missions

- Assurer le bon fonctionnement d'un service à la Direction des Engagements;
- Appui technique à la Direction des Engagements et aux autres directions notamment dans le cadre du règlement des contentieux et prévention des conflits d'interet au sein de la banque.

Compétences

- Avoir le sens de la confidentialité et de l'éthique;
- Avoir des connaissances particulières en droit bancaire;
- Connaître la réglementation COBAC / Les Normes OHADA ;
- Avoir des fortes compétences de coordination, d'organisation et de communication;
- Avoir un goût pour la recherche;
- Etre rigoureux et méthodique;
- Avoir le sens du détail et de la précision;
- Savoir anticiper et prendre des initiatives;
- Avoir le sens du compromis et de la justice;
- Savoir rédiger un dossier de défenses.

NB: les candidatures sont à envoyer par voix électronique à l'adresse suivante: congorecrute@gmail.com. Le dernier délai de dépôt de candidature est fixé au 07 Août 2026 à 23h59.

COMMERCE

Induco prête à consolider son potentiel d'exportation pour la Zlécaf

Une descente de terrain, le 21 juillet de la ministre du Commerce, des Approvisionnements et de la Consommation, chargée de la Zone de libre-échange continentale africaine (Zlécaf), Jacqueline Lydia Mikolo, lui a permis d'évaluer les capacités de l'Industrie du Congo (Induco) à produire pour le marché national, à promouvoir le « Made in Congo », et à répondre en perspective aux exigences de la Zlécaf, tout en consolidant son potentiel d'exportation pour saisir les multiples opportunités y afférentes.

À Madibou dans le 8e arrondissement de Brazzaville, la vaste unité de production d'Induco a accueilli la ministre Jacqueline Lydia Mikolo, venue toucher du doigt les capacités de l'entreprise à satisfaire les besoins nationaux, à promouvoir le « Made in Congo » tout en se faisant une idée sur les perspectives de la Zlécaf.

« Il faut qu'on se prépare pour la Zlécaf », a déclaré Fouad El Sahely, président directeur général d'Induco, une entreprise spécialisée dans la fabrication des équipements électriques, des chaises, des chaussures, des sandales en plastique, de la peinture, des détergents, des emballages, des matelas, entre autres.

Après avoir visité l'ensemble des unités de production et échangé sur la qualité, le coût, la capacité à produire pour le marché national et international, la ministre du Commerce, des Approvisionnements et de la Consommation, chargée

de la Zlécaf a souligné que les entreprises congolaises ont de quoi répondre aux critères de la Zlécaf qui sera effective d'ici à 2030. « Ce genre de visites nous permet aussi d'initier les discussions avec les patrons d'entreprise, pour leur dire que nous devons travailler ensemble afin qu'ils puissent remplir les critères de commercialisation de leurs produits dans toute la Zone de libre-échange continentale », a-t-elle fait savoir.

Selon la ministre Jacqueline Lydia Mikolo, intégrer la Zlécaf n'est pas juste une question d'ouvrir les frontières commerciales du Congo. Mais plutôt et surtout préparer les entreprises congolaises à être plus compétitives. Le gouvernement, a-t-elle poursuivi, va jouer pleinement sa partition pour les accompagner dans la mise à niveau afin qu'elles puissent saisir pleinement les opportunités offertes par le marché africain, pour favoriser l'émergence des cham-



La ministre du Commerce et le président directeur général d'Induco répondant aux questions des journalistes à l'issue de la visite / Adia

pions nationaux capables de transformer le pays en acteur majeur du commerce régional et continental.

Saluant l'engagement du gouvernement, le président directeur général d'Induco, Fouad El Sahely, a vu en la visite de la mi-

nistre un motif d'encouragement à produire davantage, pour conquérir le marché africain.

Rominique Makaya

GESTION PORTUAIRE

Congo Terminal renforce sa capacité opérationnelle

Dans la perspective d'accélérer sa montée en puissance, en attendant la mise en service de son nouveau terminal –Môle Est-, Congo Terminal, filiale d'Africa Global Logistics (AGL), vient d'acquérir vingt-deux nouveaux tracteurs portuaires destinés à renforcer sa flotte roulante au Port autonome de Pointe-Noire où elle opère depuis 2009.

L'acquisition des nouveaux tracteurs vise à optimiser les transferts de conteneurs entre le quai et les parcs, réduisant ainsi les délais de traitement des navires. Ces engins contribuent à une meilleure circulation des marchandises au sein du terminal pour une logistique portuaire toujours plus performante. Ils s'inscrivent dans une trajectoire de croissance remarquable ayant permis à Congo Terminal de franchir le cap de 1,2 million de conteneurs équivalent vingt pieds (EVP) manipulés en 2025 contre 200 000 en 2009 au début de la concession.

« C'est une multiplication par six en moins de vingt ans. Cette performance illustre la confiance des armateurs dans la plateforme ainsi que le rôle central du port de Pointe-Noire dans la logistique régionale. Elle témoigne également la pertinence du partenariat public-privé entre AGL et les autorités locales pour soutenir le développement économique du Congo et de la sous-région », expliquent les responsables de l'entreprise.

Au-delà de l'impact opérationnel, le



renforcement de la flotte crée des emplois directs au profit de la jeunesse congolaise dans la conduite des engins, leur maintenance et les fonctions d'exploitation associées.

Il s'inscrit dans l'élan du projet Môle Est dont la livraison est prévue au premier semestre 2027. Ce projet portera la capacité du terminal à 2,5 millions d'EVP par an conso-

lidant le rayonnement du port de Pointe-Noire à l'échelle de l'Afrique centrale.

Guy-Gervais Kitina

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL SESSION DE JUIN 2026

49 679 candidats déclarés admis

Les chiffres publiés dans la soirée du 22 juillet par le jury du baccalauréat général renseignent que sur 99 821 candidats présentés, 49 679 ont été déclarés admis. Abel Yohan Ewani du lycée d'excellence d'Oyo, dans le département de la Cuvette, est le meilleur élève de cet examen d'Etat avec une moyenne de 16,93. S'agissant du classement général par département, le Congo-Oubangui arrive en tête avec 75,86% de taux de réussite.

Classement par département

- Congo-Oubangui 75,86%
 - Lékoumou 72,79%
 - Likouala 72, 10%
 - Cuvette 65,82%
 - Cuvette Ouest 62,91%
 - Sangha 62,81%
 - Pltaeau 62,37%
 - Pool 60,97%
 - Niari 55,71%
 - Luan-da-Cabinda 53,97%
 - Nke-ni-Alima 53,57%
 - Bouenza 53,54%
 - Brazzaville 50,07%
 - Pointe-Noire 44,79%
 - Kouilou 43,58%
 - Djoué-Lefini 15,39%
- Les Dépêches de Brazzaville